

IDDRI



SciencesPo.

RAPPORT
D'ACTIVITÉS



Éditorial	01
Introduction	03
Chiffres-clés	05

PROGRAMMES

Gouvernance	07
-------------	----

FAITS MARQUANTS

L'Initiative pour le développement et la gouvernance mondiale (IDGM)	10
--	----

Visite à la délégation chinoise à l'OMC	11
---	----

ENCADRÉS

La Chine, une puissance verte	09
-------------------------------	----

Conférence de lancement de l'IDGM	10
-----------------------------------	----

Le retour des marchés agricoles	10
---------------------------------	----

Climat	12
--------	----

L'Iddri au cœur des négociations climatiques	15
--	----

Adaptation : prendre le temps de la réflexion	16
---	----

L'Iddri dans les médias français et internationaux	13
--	----

Le Club Copenhague	15
--------------------	----

Biodiversité	17
--------------	----

L'utilisation des évaluations économiques de la biodiversité et des services écosystémiques dans les processus de décision	20
--	----

La biosécurité et le rôle du Brésil dans la mise en œuvre du protocole de Cartagena	21
---	----

Le partenariat Iddri – Fondation d'entreprise Hermès	19
--	----

Fabrique urbaine	22
------------------	----

Efficacité énergétique et développement urbain en Chine	25
---	----

La mise en place d'un programme Fabrique urbaine à l'Iddri	24
--	----

L'Iddri en bref	26
-----------------	----

Budget	27
--------	----

L'équipe	28
----------	----



ÉDITORIAL

NÉGOCIATIONS CLIMATIQUES : DE L'ENGOUEMENT MÉDIATIQUE AU TRAVAIL DE CONSOLIDATION

Michael Zammit Cutajar. Premier secrétaire exécutif (1991-2002) de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), président (2006) du Groupe de travail spécial du protocole de Kyoto, président (2008-2009) du groupe de travail ad-hoc sur l'action à long terme sous la Convention climat (AWG-LCA). En 2008-2009, son travail a été soutenu par l'Iddri.

2009 : LE BUZZ DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La conférence de Copenhague a été présentée à grands renforts de promotion comme « l'endroit où il fallait être ». Perçu comme la locomotive à laquelle tous les autres enjeux mondiaux devaient être accrochés, c'était le sommet de la « dernière chance pour sauver la planète ». Les hommes politiques et leurs acolytes ont réduit la complexité de la science climatique à de petites phrases accrocheuses, et l'élite scientifique elle-même a été portée aux nues de la célébrité. Les médias ne se sont pas contentés d'amplifier l'événement, ce qui somme toute relève de leur fonction : certains commentateurs se sont entêtés à affirmer que l'objectif du sommet de Copenhague était de parvenir à un « traité post-Kyoto » – alors même que, pour la plupart des pays, l'enjeu n'était pas là.

Ce battage médiatique aurait été pardonné voire oublié si Copenhague avait été un franc succès. Or, cela n'a pas été le cas. Aussi la « gueule de bois » de l'après-Copenhague est-elle chargée de souvenirs amers : des milliers de représentants de la société civile refoulés dans le froid ; une centaine de dirigeants du monde entier fourmillant au Bella Center tandis qu'une poignée de leaders négociaient en leur nom ; un processus légitime de négociation foulé aux pieds dans un sprint final qui n'a même pas atteint la ligne d'arrivée ; un accord politique enfanté contre les lois de la nature en remettant les douleurs à après l'accouchement...

Ce sombre tableau ne doit cependant pas occulter quelques lueurs d'espoir auxquels il convient de s'attacher à présent. Copenhague a bien été productif à certains égards. Plusieurs accords visant à améliorer la coopération sous l'égide de Convention étaient près d'être conclus et l'auraient été si les manœuvres de la négociation par bloc ne les avaient pas entravés. Le package final – l'« accord de Copenhague » – introduit de nouveaux objectifs chiffrés de

réduction des émissions de gaz à effet de serre et appelle à une plus grande transparence concernant leur réalisation dans les pays en développement. Il inscrit ces engagements dans l'objectif global de limiter le réchauffement climatique à moins de 2°C. Surtout, les pays développés se sont engagés sur un financement en faveur des pays en développement afin de les aider à limiter leurs émissions et à s'adapter au changement climatique.

2010 : LA CONSOLIDATION DES POINTS D'ACCORD

Dans la perspective de la conférence de Cancún, qui aura lieu en décembre 2010, il faut trouver un consensus politique autour des points d'accord qui ont émergé à Copenhague : création de nouveaux instruments de coopération reposant sur un socle financier solide – notamment en matière d'adaptation, de réduction des émissions forestières (mécanisme REDD+), d'agriculture, de technologie et de renforcement des capacités ; dispositions concernant le partage, l'acheminement et la vérification des engagements de financement public supplémentaires, d'ici à 2012 et au-delà, et concernant la mobilisation et la recherche d'autres sources de financement ; nouvelles procédures pour la vérification des actions d'atténuation des pays en développement (consultations et analyses internationales). Cancún peut aussi permettre de baliser les négociations à venir sur des questions que Copenhague n'a pas clarifiées, portant par exemple sur de nouveaux mécanismes de marché ou encore sur la régulation des émissions issues du transport international. Tous ces points peuvent constituer un ensemble d'objectifs de négociation pour cette année post-Copenhague, même s'ils n'incluent pas la mise en place d'un nouveau régime juridiquement contraignant. En effet, qu'en est-il du cadre juridique ? Le protocole de Kyoto sera-t-il étendu à une seconde période d'engagements ? Sera-t-il accompagné d'un autre instrument

juridique s'appliquant aux gros pays émetteurs qui ne sont pas liés par Kyoto ? Ou sera-t-il remplacé par un nouveau traité, global celui-ci ? Autant de questions que la conférence de Copenhague n'a pas explicitement tranchées. Il va falloir poursuivre le travail sur les deux voies de négociation existantes, sans orientation nouvelle quant à leur relation politique ou juridique.

Cela étant dit, l'issue de la conférence de Copenhague a envoyé un message fort : aucun des deux grands émetteurs – la Chine et les États-Unis – n'est prêt à inscrire ces efforts d'atténuation dans le cadre d'un traité international fixant des objectifs quantifiés. Au mieux peuvent-ils à l'heure actuelle participer à un système d'engagements qui soient établis au niveau national et vérifiables au niveau international, selon une approche par le bas. Étant donné qu'ils représentent à eux deux environ 35 % des émissions globales actuelles (même si leur niveau d'émissions par tête est très différent) et que les autres pays émergents ont des intérêts convergents, les conséquences de ce message sont implacables.

Cet état de fait constitue un défi politique majeur pour les nombreux pays dont le niveau d'ambition est plus élevé : les pays en développement peu émetteurs et vulnérables et les États membres de l'Union européenne militent en faveur d'un accord qui, dans une forme ou une autre, fixe des objectifs de réduction des émissions fondés sur la science, équitables et internationalement contraignants. Doivent-ils persévérer dans leur ambition alors que la perspective d'un « fossé de Kyoto » approche ? Ou doivent-ils se résigner à l'approche par le bas en tablant sur une conjoncture future plus favorable ?

Dans ces conditions, il n'est pas réaliste d'espérer la signature d'un accord sur un nouveau régime juridique à Cancún. En revanche, les parties peuvent raisonnablement se fixer comme objectif de parvenir à un consensus politique sur la forme juridique de l'accord à venir et de définir une date-butoir pour son entrée en vigueur à la fin de 2012, soit à l'expiration de la première période d'engagements du protocole de Kyoto.

LA NÉGOCIATION CLIMATIQUE AU CŒUR D'UNE VISION GLOBALE

Le système onusien a essayé de nombreuses critiques liées à son incapacité à mener le processus de négociation à son terme à Copenhague, en raison notamment de l'obstruction pratiquée lors de l'adoption formelle de l'accord. Ces critiques ignorent à la fois la façon dont certains acteurs clés ont freiné le processus tout au long de la route vers Copenhague, et les couacs politiques et de procédure dans l'organisation de la négociation finale elle-même. L'histoire même du processus de négociation montre que des accords majeurs peuvent être atteints, en dépit de la résistance opposée par quelques pays, dès lors qu'il existe une volonté de s'entendre et que l'habileté politique et technique préside à la gestion du processus.

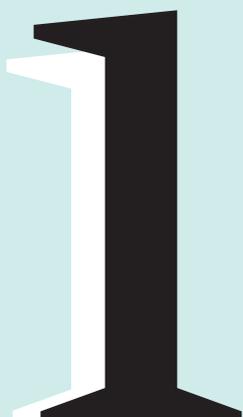
Il ne fait pas de doute que les efforts des Nations unies peuvent s'accompagner d'une concertation au sein de forums plus restreints ou spécialisés. Mais le défi du changement climatique est universel, et seule l'enceinte des Nations unies offre la légitimité indispensable pour y faire face.

On peut se demander dans quelle mesure le fait d'avoir porté la négociation jusqu'au plus haut niveau de leadership a été productive. La présence en nombre des chefs d'État a certes poussé en faveur de la conclusion d'un accord, mais celui-ci a été obtenu dans la plus grande confusion. Une telle issue plaide pour une utilisation plus judicieuse de l'implication des leaders politiques. Lorsque le niveau ministériel suffit, il faut laisser les ministres travailler. C'est bien le choix des ministres à la table des négociations qui devrait être revu, puisque le changement climatique est devenu un enjeu de géopolitique dépassant le seul champ d'action traditionnel des ministres de l'environnement.

Pour ce qu'il en est de la science, laquelle détermine l'enjeu du changement climatique et fonde les négociations, il est temps de renouer avec plus de retenue après les fastes du prestigieux prix Nobel de la paix 2007. Le torrent de critiques sincères et d'attaques malveillantes qui s'abat actuellement sur le GIEC appelle à faire preuve d'humilité, à porter une attention accrue à la robustesse des procédures de revue et à mettre en œuvre une politique de communication qui fasse passer le message scientifique sans trahir sa complexité ni s'égarer dans le prosélytisme et les certitudes dogmatiques.

Enfin, il faut rappeler que le changement climatique n'est pas l'alpha et l'oméga de tous les défis globaux. La volonté et la capacité politiques à traiter cette question ne peuvent trouver de traduction effective tant que la pauvreté et l'injustice frappent des pans entiers de la planète, tant que la foi proclamée par la charte des Nations unies « dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites » demeure à l'état d'aspiration.

Quand la conférence de Stockholm inscrivait l'« environnement humain » dans l'agenda international en 1972, la question du changement climatique n'apparaissait que comme une lueur dans l'horizon des enjeux internationaux. Un seul chef de gouvernement avait fait le déplacement pour assister à l'événement : Indira Gandhi. Le Premier ministre indien déclarait alors que la pauvreté était la pire forme de pollution. Des propos qui n'ont rien perdu de leur actualité. ■



L'AGENDA MULTILATÉRAL de l'année 2009 a été occupé pour l'essentiel par les négociations sur le changement climatique et par la mise en place de plans de relance visant à limiter la récession économique provoquée par la crise financière survenue un an plus tôt. Les enjeux à eux seuls justifient l'extraordinaire retentissement qu'ont connu les grandes réunions qui ont ponctué ce calendrier, la Conférence de Copenhague marquant le point d'orgue d'une année test pour la coopération multilatérale. Le test est-il passé avec succès ? Il y a plusieurs réponses possibles à cette question, la plus raisonnable sans doute étant que la vision européenne de la coopération, basée sur les règles et le droit et non sur l'intérêt et le pouvoir, n'organise plus l'agenda et ne détermine plus son issue. Cependant, plutôt que de se lamenter sur les déconvenues de l'Europe, il nous faut réfléchir, sur la base très empirique de la gouvernance telle qu'elle se construit aujourd'hui, aux moyens d'en améliorer significativement les performances demain. Dans un monde bouleversé, comprendre le présent pour mieux anticiper l'avenir n'a sans doute jamais été aussi compliqué, mais jamais à ce point nécessaire. C'est, à sa mesure, ce à quoi s'emploie l'Iddri.

COPENHAGUE : UN PRÉCIEUX MATÉRIAU POUR COMPRENDRE LES TRANSFORMATIONS DE LA GOUVERNANCE MONDIALE

Dépourvu de la valeur juridique d'un traité, l'accord de Copenhague sur le climat énonce un objectif non contraignant de limitation de la hausse moyenne des températures à 2°C en 2050. Au delà de son caractère non contraignant, ce qui pose le plus problème, c'est l'incohérence entre cet objectif global de long terme et la somme des engagements individuels de court terme pris par les différents pays et inclus en annexe à l'accord. Ceux-ci ne permettent pas d'avoir une chance raisonnable de limiter la hausse moyenne des températures à 2°C.

À bien des égards, l'accord de Copenhague entérine une façon différente d'aborder la négociation internationale, une autre manière de concevoir la construction d'un effort collectif par rapport au protocole de Kyoto. Contre l'approche *top-down* de Kyoto qui consistait à négocier un plafond de réduction des émissions global pour l'ensemble des pays développés, puis ventilé pays par pays, c'est l'approche *bottom-up* qui l'a emporté à Copenhague : elle

consiste à empiler, au niveau national, les politiques et les mesures, ainsi que des objectifs de réduction d'émissions hétérogènes. Si cette démarche respecte la souveraineté des pays et augmente leur chance d'être en conformité avec leurs propres objectifs, elle accroît parallèlement le risque environnemental.

Si la négociation a fait une place aussi centrale au concept de souveraineté, c'est que l'accord de Copenhague a été rédigé principalement par les États-Unis et les pays émergents regroupés sous l'acronyme « BASIC » (Brésil, Afrique du Sud, Inde, Chine). La vérification internationale des actions des pays en développement a été, avec l'objectif de réduction des émissions de 50 % en 2050, le principal point d'achoppement de la négociation. Les pays émergents ont fini par accepter son caractère international, mais ont obtenu deux niveaux d'exigence, l'un pour les actions unilatérales, et l'autre, plus élevé, pour les actions soutenues, le détail des règles sur chacun des deux niveaux restant en outre à définir.

L'accord de Copenhague n'est donc pas celui qu'attendait l'Europe. Certes, ses efforts ont, en partie, payé pour relever le niveau d'ambition de l'accord, par l'inclusion dans le compromis final de l'objectif de limitation de la hausse des températures à 2°C et de celui de la mobilisation par les pays développés de 100 milliards de dollars par an à partir de 2020 pour venir en aide aux pays en développement. Mais l'Europe n'a pas réussi à imposer sa vision de la coopération internationale s'appuyant sur le droit et reposant sur les marchés carbone, et a finalement dû s'incliner face aux positions, sur ce point alignées, des États-Unis et des grands pays émergents.

INTRODUCTION

Paradoxalement, l'autre volet de la lutte contre le changement climatique, l'adaptation, demeure pour sa part traité dans une approche principalement multilatérale à travers la négociation globale de transferts financiers Nord-Sud massifs. Cependant, les nombreuses questions de mise en œuvre (critères d'attribution des fonds, types d'actions, acteurs, etc.), qui se poseront essentiellement au niveau domestique, sont encore largement éludées.

La préparation de Copenhague a aussi été marquée par la très forte capacité de mobilisation et la très forte exposition médiatique de l'expertise scientifique en matière climatique, mais aussi en retour par le fort écho rencontré par les critiques à l'égard du GIEC, dont l'impact est encore incertain. Le patient travail de conception d'une plateforme internationale d'expertise en matière de biodiversité, inspirée en partie du GIEC, est dès lors aussi entré en zone de turbulences.

Les conséquences de cette année-clé pour les négociations sur le changement climatique se lisent donc dans tous les champs d'action pour le développement durable.

LES PLANS DE RELANCE SIGNALENT-ILS UN VÉRITABLE CHANGEMENT DE MODÈLE ?

La recherche de remèdes à la crise financière de 2008-2009, concomitante aux négociations sur le changement climatique, a renforcé la conviction parmi les organisations non gouvernementales (ONG) et les agences onusiennes spécialisées dans l'environnement qu'un changement des modèles d'accumulation et de croissance en faveur de modèles plus sobres en carbone s'imposait comme solution la plus durable à la crise et à la récession. Trois conditions semblaient requises pour mener à bien cet objectif : un accord international sur le climat, créant les incitations et les contraintes nécessaires pour dissocier la croissance du produit intérieur brut (PIB) de celle des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le monde ; un investissement public massif, dans l'esprit du New Deal de F. D. Roosevelt, dans les secteurs et technologies propres ; un cadre de

régulation de la mondialisation des échanges commerciaux favorable à la diffusion de ces technologies.

La somme des fonds alloués — ou prévus — dans les plans de relance conçus par les vingt économies les plus riches (G20) s'établissait fin 2009 à 3 100 milliards de dollars. 15 % de l'enveloppe, soit 480 milliards de dollars, sont affectés à l'économie verte, c'est-à-dire « sobre en carbone »¹. On retrouve les deux puissances de Copenhague, la Chine et les États-Unis, en tête du classement, tant par le montant global de l'enveloppe de relance que par les volumes dédiés à l'économie verte (216 et 118 milliards de dollars, respectivement). La Corée du Sud s'est pour sa part engagée dans un *Green New Deal* fondé sur l'allocation de 80 % des sommes à des thèmes ou à des secteurs environnementaux. On peut toutefois regretter que ces différents plans se focalisent presque exclusivement sur la dimension carbone, la sobriété dans l'utilisation de la biodiversité n'étant, elle, pas mise à l'ordre du jour.

La Chine fait de sa politique de développement — articulée autour d'une montée en gamme dans des activités de production et de service à haute valeur ajoutée — une politique du changement climatique. Dès lors, ses objectifs de développement et ses objectifs climatiques se confondent, ce qui en l'état est toutefois insuffisant si l'on s'en tient aux recommandations du GIEC, mais qui néanmoins double le dividende des investissements.

Avec l'annonce d'un plan de 39 milliards de dollars dont 25 « verts », l'Europe, en tant qu'union politique, est à la traîne. L'économie verte, idéalement conçue comme une bifurcation dans les trajectoires de développement en cours, s'incarne au sein de l'espace européen dans l'objectif conditionnel d'une baisse de 30 % des GES en 2020 par rapport à 1990 en cas d'accord climatique satisfaisant. Indépendamment de toute condition de ce type, l'économie verte, dans l'espace américain et chinois, est pensée intrinsèquement dans une logique d'offre et d'innovation. L'accord de Copenhague apparaît ainsi comme un pari sur la technologie. Un pari que doit relever l'Europe,

¹Source : HSBC Research, 2009.

avec un objectif de réduction d'émissions conçu dans une approche multilatérale *top-down* qui n'a plus cours. A tout miser sur l'effet du marché carbone et les vertus du signal « prix » du CO₂, très erratique et limité pour l'instant, l'UE court le risque de négliger *pour elle-même* les politiques *bottom-up* sans valeur d'offre ou de levier de négociation, telles que les politiques de recherche, d'innovation et d'investissement.

LES TRANSFORMATIONS DES VILLES : QUE PEUVENT LES INITIATIVES INNOVANTES FACE À DES TENDANCES MONDIALES PEU OU MAL RÉGULÉES ?

Avec plus de la moitié de la population mondiale, les villes sont à la fois des laboratoires pour l'observation des dynamiques politiques et économiques à l'œuvre et pour l'expérimentation d'approches techniques et de nouvelles politiques publiques. Il est essentiel de comprendre les processus à l'œuvre dans la fabrique de la ville et dans sa croissance pour pouvoir changer les trajectoires de développement urbain, qui paraissent aujourd'hui contraires aux impératifs sociaux, écologiques, et même économiques. Les propositions et les modèles innovants pour des villes plus durables ne manquent pas, mais certaines tendances

de fond comme la financiarisation et l'internationalisation des marchés de l'immobilier et du foncier pourraient très bien mettre à bas tous les autres efforts. Ici encore, un diagnostic paradoxal s'impose : malgré l'urgence des changements de cap, les modèles alternatifs restent largement à construire et nécessitent la poursuite de patients efforts de conviction et de coalition d'intérêts encore nettement divergents. ■

Chiffres clés

Site internet : ► 13 750 visites mensuelles (+ 22 % par rapport à 2008). Pic de fréquentation pendant le Sommet de Copenhague : + 76 % par rapport à la même période en 2008. 700 visiteurs du blog « En direct des négociations climat » ► 35 % de visites provenant hors de France (+ 5 % par rapport à 2008).

Publications : ► 22 Publications Iddri : 9 *Idées pour le débat* ; 6 *Synthèses* ; 4 *Analyses* ; 3 ouvrages en partenariat (*Regards sur la terre 2009*, *Cahiers du CLIP n° 19* et *Géopolitique du changement climatique*) ; 160 citations, interviews ou articles dans les médias ; 50 contributions extérieures (dont 15 dans des revues scientifiques).

Activités ► 100 interventions par l'équipe de l'Iddri dans des conférences, ateliers, séminaires, etc. ► 19 conférences-débats et 9 ateliers (« Vision d'un monde sans carbone », « Looking for post-modern urban sustainability », etc.) ► 4 conférences internationales (« Savoirs et pouvoirs de la biodiversité de Darwin à aujourd'hui », Conférence de lancement de l'Initiative pour le développement et la gouvernance mondiale (IDGM), « Change in Governance as Collective Learning Process », « Localiser les produits : une voie durable au service de la diversité naturelle et culturelle des Suds ? ») ► 3 séminaires réguliers durant l'année : 10 sessions du séminaire « Développement durable et économie de l'environnement », organisé avec Sciences Po ; 4 sessions du séminaire « Les rendez-vous franciliens du Développement durable » (R2DS) ; 5 sessions du séminaire « Gouvernance du développement durable ».

Consulter la liste détaillée des activités de l'Iddri en 2009 sur le site internet www.iddri.org

« L'économie verte, dans l'espace américain et chinois, est pensée intrinsèquement dans une logique d'offre et d'innovation. L'accord de Copenhague apparaît ainsi comme un pari sur la technologie. »

PROGRAMMES ET FAITS MARQUANTS

En 2009, le partenariat Iddri-Sciences Po s'est développé autour de l'organisation de séminaires académiques (tel que le séminaire « Développement durable et économie de l'environnement »), du lancement et de la participation à des projets de recherche communs (Médialab, Sustainable Rio, Protogizc), et d'une implication plus importante de l'Iddri dans les activités d'enseignement.

Lire page sur la Chaire Développement durable de Sciences Po

20 janvier Paris (France)

« Un nouveau monde durable est-il possible ? »

>>> À l'occasion de la parution de l'ouvrage collectif *Regards sur la Terre*, dont le dossier 2009 est consacré au thème de « La gouvernance du développement durable », les Presses de Sciences Po, l'AFD et l'Iddri organisent une conférence-débat autour de Laurence Tubiana, Pierre Jacquet, Bernard Saincy, Claude Dumont et Christian Jacob.

PROGRAMMES

7 avril Genève (Suisse)

Visite à la délégation chinoise à l'OMC

>>> Plusieurs membres de l'Iddri rencontrent les plus hauts représentants de la délégation chinoise à l'OMC afin de discuter des agendas respectifs de l'Europe et de la Chine en matière de commerce et de climat, et de leur possible convergence.

GOUVERNANCE

LA RECHERCHE DE REMÈDES à la crise financière de 2008-2009, concomitante aux négociations sur le changement climatique dramatisées par la conférence de Copenhague, a renforcé l'idée qu'un changement des modèles d'accumulation et de croissance vers une plus grande sobriété en carbone et en ressources naturelles s'imposait comme solution la plus durable à la crise et à la récession. À l'aune des ambitions affichées par les gouvernements des pays les plus riches de la planète avant les réunions du G20 à Londres puis à Pittsburgh et avant la 15^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) qui a clos l'année 2009, les résultats peuvent paraître décevants. La difficulté de coordonner les plans de relance, le caractère encore très programmatique de la « croissance verte », en plus de la coopération à minima concédée par les États-Unis et les pays émergents en matière de changement climatique, démontrent les difficultés, pour la France et l'Europe, de faire triompher un modèle de coopération volontariste assis sur le droit, la connaissance, les règles et les normes. Dans l'immédiat, la gouvernance globale du développement durable ne sera pas ce que l'Europe souhaitait qu'elle fût. Dans l'incertitude de la période, des questions que l'on croyait derrière nous redisent l'urgence d'anticiper et de réagir par la production d'idées au plus près de l'agenda global tel qu'il se crée, s'improvise et se transforme.

Le programme Gouvernance de l'Iddri a dans ce contexte conforté ses choix d'approfondir l'identification des conditions du changement de trajectoire de développement, de recenser les politiques et les mesures des pays émergents susceptibles de construire « par le bas » (*bottom-up*) la gouvernance globale à venir, et enfin de lancer des premiers travaux sur les institutions du développement durable dans la perspective du vingtième anniversaire du sommet de la Terre de Rio en 2012.

LES CONDITIONS DU CHANGEMENT DE TRAJECTOIRE DE DÉVELOPPEMENT

Inscrire nos économies sur un sentier plus sobre en carbone est l'ambition de long terme que se sont donnés les pays signataires de la CCNUCC. Au premier moyen d'y parvenir – les principes et les règles contenus dans la convention et dans le protocole de Kyoto – s'est ajoutée, de manière imprévue, l'opportunité d'un choc externe – une injection soudaine de liquidité dans l'économie – capable de bousculer les investissements et de faire bifurquer les économies. 2009 a en quelque sorte fourni l'occasion d'expérimenter chacune de ces deux voies.

Une étude de l'Iddri à paraître dans les *Cahiers français*¹ dresse le bilan climatique et environnemental des plans de relance conçus par les grandes économies du monde en remède à la crise financière après 2008. Le premier résultat saillant qui se dégage est l'émergence d'un pôle asiatique de production et d'échange de produits et de composants « verts », en cours de constitution à grande vitesse autour de la Chine. Le rééquilibrage vers l'Asie n'est cependant pas un recentrage complet vers cette région du monde, les États-Unis et l'Europe restant pour

1. Voituriez, T. 2010. « L'économie verte bouleversera-t-elle la géographie de la production et du commerce ? », *Cahiers français*, n° 355, La Documentation française.

21-24 juin Nancy (France)

“Change in Governance as Collective Learning Process. Management, Politics, and Ethics in Forestry”

>>> Organisé en partenariat avec AgroParisTech, l'Université catholique de Louvain et la Région Lorraine, ce séminaire international propose de montrer comment les processus de gouvernance réflexive déterminent et influent sur les changements dans la gouvernance forestière.

14 septembre Paris (France)

Remise du rapport Stiglitz au gouvernement français
>>> Le rapport Stiglitz sur la mesure de la richesse nationale préconise de compléter le PIB par de nouveaux indicateurs de mesure du progrès social et du bien-être des individus, et établit une distinction entre l'évaluation du bien-être présent et sa durabilité. Intervention de Claude Henry, membre de la Commission Stiglitz.

6 novembre Paris (France)

« Le milliard le plus pauvre et le changement climatique dans le contexte de la crise mondiale »
>>> Lancement officiel de l'Initiative pour le développement et la gouvernance mondiale (IDGM), créée par la Ferdi et l'Iddri avec l'appui des pouvoirs publics français. Certains des meilleurs experts internationaux examinent les perspectives de conciliation entre réduction de la pauvreté et lutte contre le changement climatique.

part égale les deux autres marchés verts dominants à l'horizon de dix ans.

En second lieu, il apparaît qu'à l'encontre de l'égalité statistique entre ces trois principaux acteurs dans la part de l'économie verte contenue dans la richesse nationale, l'Europe n'est plus le leader qu'elle prétendait être avant Copenhague en matière de climat. Elle n'est plus le bon élève qui souhaitait montrer l'exemple d'un possible changement de trajectoire de développement commandé par un prix élevé du CO₂ et d'un marché du carbone drainant les investissements. Conditionnant aux efforts et engagements des autres pays son offre de réduction des émissions à 30 % en 2020, elle se rend tributaire d'un accord global pour provoquer, chez elle, un surcroît d'investissement. Ce n'est pas l'approche choisie par les États-Unis et la Chine qui dessinent, de manière convergente, les contours d'une économie verte nationale à plus longue échéance, indépendamment de tout accord contraignant. Le résultat d'ensemble est finalement décevant si l'on se place dans une perspective européenne : les plans de relance américain et chinois accélèrent le rattrapage de ces deux pays tandis que l'Europe n'a pas montré sa capacité politique à transformer une nécessité – relancer le crédit et l'investissement – en opportunité pour le climat.

À Copenhague, c'est aussi l'approche européenne des politiques climatiques – multilatérales et contraignantes, motivées non par l'intérêt et le pouvoir mais par un certain état de la connaissance – qui a été mise en échec. Comprendre en plein « climategate » quelles sont les représentations du problème climatique parmi les hauts cadres dirigeants impliqués dans sa résolution, les solutions disponibles, la perception de l'état de l'opinion et des obstacles au changement de trajectoire, tel est l'objectif d'un projet européen inauguré en octobre 2009 et réunissant l'Iddri, Sciences Po, la London School of Economics et l'Université

libre de Berlin. L'analyse des conditions du changement menée notamment selon un dispositif d'enquêtes qualitatives parmi l'« élite du climat » nous permettra de traiter une question très simple mais toujours sans réponse empirique : pourquoi ne sommes-nous pas d'accord sur le changement climatique et sur ce qu'il faut faire pour l'atténuer ?

LE COMPORTEMENT DES PAYS ÉMERGENTS DANS LA GOUVERNANCE GLOBALE

Si elle pouvait relever de l'intuition il y a quelques années, l'importance des pays émergents dans la gouvernance globale du développement durable ne fait plus le moindre doute depuis le sommet de Copenhague sur le climat. Coalisés au sein des « Basic » (Brésil, Afrique du Sud, Inde et Chine), les pays émergents ont annoncé des positions et objectifs communs – pourtant fort divergents – et négocié un accord à leur mesure avec les États-Unis sans manifester beaucoup d'intérêt pour l'offre de réduction des émissions de gaz à effet de serre supplémentaire (passage de – 20 à – 30 % en 2020 par rapport à 1990) offerte par l'Europe. Consacrant une approche de type *pledge and review* (« promesses d'engagements, puis évaluation de ces promesses »), sans grande précision des mécanismes et méthodologies de revue des promesses en question, l'accord de Copenhague oblige à suivre au plus près l'évolution du contexte national et des politiques climatiques parmi, notamment, les pays émergents. Dans cette optique, le programme Gouvernance poursuit les travaux qu'il a inaugurés en 2008.

En particulier, le suivi des politiques chinoises à effet sur le climat – et notamment la fiscalité domestique et les taxes appliquées à l'exportation – fait l'objet d'un travail de veille continue. À la question « quels sont les déterminants et les conséquences d'une taxation des produits d'exportation intensifs en énergie en Chine ? », l'Iddri a apporté des premières réponses, présentées à l'occasion

16-18 novembre Rome (Italie)

Sommet mondial de la FAO sur la sécurité alimentaire

>>> Dans le contexte de la hausse soudaine et importante des prix des denrées alimentaires sur les marchés mondiaux au début de l'année 2008, ce sommet acte le lancement d'un « partenariat mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire », visant à mieux

coordonner les politiques de lutte contre la faim. L'Iddri, à partir d'un travail sur les causes de la crise alimentaire (2006-2008), entame une veille et une réflexion sur les mécanismes internationaux susceptibles de les éviter à l'avenir ou d'en atténuer les effets.

30 novembre-2 décembre

Genève (Suisse)

7^e Conférence ministérielle de l'OMC

>>> L'OMC tient sa 7^e réunion ministérielle. Dix ans après Seattle, les pays membres réaffirment leur attachement au principe du libre-échange comme moteur de la croissance économique mondiale, sans pour autant annoncer d'avancées dans les négociations du cycle de développement de Doha.

de divers colloques. Ses conséquences pour l'Europe et la Chine, tant dans l'agenda commercial que climatique, ont fait l'objet d'une discussion et d'un débat avec la délégation chinoise à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Genève (lire « Fait marquant » p. 11). Le rôle du Brésil dans la gouvernance de la biodiversité complète la réflexion de l'Iddri sur les pays émergents, l'accent ayant été mis en 2009 sur la traduction et l'interprétation du principe de précaution dans ce pays « mégadivers » (lire « Fait marquant » p. 21).

LA RÉFORME DES INSTITUTIONS DANS LA PERSPECTIVE RIO+20

L'opportunité de créer une Organisation multilatérale de l'environnement (OME) a reçu les suffrages de la France durant les derniers mois précédant le sommet climatique de Copenhague, avant que le contenu de l'accord lui-même mette entre parenthèses une initiative en ce sens. Conçue en vue de faire appliquer l'accord sur le climat, l'initiative de créer une OME survenait en 2009 dans un tout autre contexte, et avec d'autres fins, que ceux qui prévalaient à la fin des années 1990 lorsque l'idée était débattue dans

les revues et les médias. Créer un droit international de l'environnement véritablement contraignant était l'idée de la France ; rendre plus efficace le système onusien était sous-jacent à celle-ci. Le processus onusien de négociation a été brocardé à Copenhague, sans doute par ceux-là même qui trouvaient leur intérêt à négocier en club un accord à la carte. Les critiques sont à resituer dans la perspective des 20 ans du sommet de la Terre de Rio. Où en est-on du projet de Rio de 1992 ? L'approche des trois piliers – économique, social, environnemental – est-elle opératoire ? Le principe de responsabilité commune et différenciée est-il performant ? La traduction du développement durable au niveau des entreprises par la RSE a-t-elle porté les fruits attendus ? Si les grandes institutions de Bretton Woods survivent aux critiques et aux anniversaires, le développement durable n'a pas le socle institutionnel, conceptuel et financier de ce dernier. De l'urgence donc de réfléchir collectivement aux suites de Rio. ■

« Les États-Unis et la Chine dessinent, de manière convergente, les contours d'une économie verte nationale à longue échéance, indépendamment de tout accord contraignant. »

LA CHINE, UNE PUISSANCE VERTE

L'idée de pays émergents fortement dépendants des technologies d'atténuation conçues, brevetées et jalousement conservées par le Nord ne semble pas confortée par les faits, et bien moins encore par les programmations de dépenses contenues dans les plans de relance et les plans climats nationaux. La résilience spectaculaire de l'économie chinoise lors de la crise financière, en même temps que les budgets colossaux alloués aux technologies, font d'ores et déjà de ce pays une « puissance verte » sur quelques technologies – photovoltaïque, éolienne, efficacité énergétique des bâtiments –, même si des pans entiers de son économie, piégés par le charbon, restent pour des années encore fortement émetteurs de gaz à effet de serre.

L'INITIATIVE POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA GOUVERNANCE MONDIALE (IDGM)

CONFÉRENCE DE LANCEMENT DE L'IDGM

Inaugurée par l'ancien président de la République Valéry Giscard d'Estaing, président d'honneur de la Ferdi, la conférence qui s'est tenue à Paris le 6 novembre 2009 a rassemblé une centaine de participants. L'Iddri et la Ferdi ont notamment eu le plaisir d'accueillir : Claude Martin, ancien directeur général de WWF-International ; Jaime de Melo, professeur à l'Université de Genève ; Jorge Braga de Macedo, directeur de l'Institut pour la recherche en milieu tropical (IICT) et ancien ministre des Finances du Portugal ; Valli Moosa, ancien président de l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) et ancien ministre de l'Environnement et du Tourisme de la République sud-africaine ; Arunabha Ghosh, directeur de recherche à la Woodrow Wilson School de Princeton University ; Michel Sidibé, directeur exécutif d'ONUSIDA.

LE RETOUR DES MARCHÉS AGRICOLES

L'instabilité des marchés de matières premières (agricoles, minerais, énergie) ne quitte plus l'actualité. Aux problèmes de court terme que pose cette instabilité sur les ménages et les pays, la question de fond qu'elle soulève est celle d'un nouveau lien entre marchés de l'énergie et marchés de l'alimentation. Lien durable ? Lien spéculatif ? L'Iddri a relevé les éléments empiriques permettant de répondre à cette double question, en examinant en particulier le rôle des biocarburants et de la spéculation sur l'indice de matière première dans l'évolution des prix et de leur volatilité. Ces questions ont notamment fait l'objet de deux publications de Tancrede Voituriez : « Marchés internationaux. Produits alimentaires/énergies : les liaisons dangereuses ? », *Le Courrier de la Planète*, n° 91, oct.-déc. 2009, et « Hausse des prix agricoles et de l'énergie : quelles relations et implications à moyen et long terme ? », *Note de l'Ifri*, juin 2009.

CRITIQUÉE dans ses performances, controversée dans ses modalités, la gouvernance mondiale se construit et se transforme sans référence conceptuelle claire ni antécédents historiques susceptibles d'orienter ses réformes vers plus de justice et d'efficacité. Pour faire face aux défis que posent la fourniture des biens publics mondiaux et la réduction de l'extrême pauvreté, la gouvernance mondiale réclame aujourd'hui une meilleure compréhension des faits et une plus grande mobilisation d'idées.

C'est avec ce double objectif que l'Iddri et la Ferdi ont décidé en 2007 de conjuguer leur action de *think tank* dans le cadre de l'« Initiative pour le développement et la gouvernance mondiale » (IDGM). Cette initiative, soutenue par l'État, fait l'objet d'un appui financier spécifique de l'Agence française de développement (AFD). Son ambition est de doter la France d'une réflexion indépendante à l'interface des décideurs publics et privés, et du milieu académique. Ses principales missions sont l'observation et l'évaluation des politiques publiques et des dispositifs de coopération internationaux, en particulier en matière de développement durable, l'organisation et l'animation de débats publics et de dialogues de politiques, dans une même finalité de production d'idées nouvelles.

L'IDGM a été officiellement lancée le 6 novembre 2009 avec une conférence internationale exceptionnelle réunissant certains des meilleurs experts internationaux en vue d'examiner les perspectives de conciliation entre réduction de la pauvreté et lutte contre le changement climatique. Alors que la crise financière a amplifié le manque de visibilité

du rôle des acteurs et conduit à la définition dans l'urgence de plans de relance diversement concertés, cette conférence a permis de mettre en avant la nécessité de développer le débat avant les négociations et de définir des règles de gouvernance cohérentes et basées sur des faits, qui puissent être appliquées et permettre aux décideurs de s'approprier le processus. Appuyées sur la recherche scientifique, ces règles doivent se fonder sur une compréhension des contraintes liées à l'élaboration des politiques, et sur des mesures adaptées. L'évaluation des engagements devient ainsi un objet central de la gouvernance internationale, que ce soit dans le cadre des négociations sur le climat ou des pratiques à l'OMC et l'OCDE dont il est important de tirer les enseignements.

Deux axes de travail prioritaires ont été identifiés : d'une part, une réflexion sur les financements liés aux politiques climatiques dans le cadre du renouvellement des dispositifs de l'aide au développement, et d'autre part, l'analyse du retour du secteur agricole dans l'agenda des bailleurs et de la durabilité des modèles de développement actuellement envisagés pour ce secteur. ■



VISITE À LA DÉLÉGATION CHINOISE À L'OMC

UN ARTICLE DE L'IDDRI sur les mesures de restriction mises en place par la Chine sur ses exportations de produits intensifs en énergie, dans lequel ces taxes étaient converties en « équivalent » prix du CO₂¹, a fait l'objet d'une première discussion à Berlin au printemps 2009, à l'occasion de la restitution du projet de Climate Strategies sur les fuites de carbone dans un monde où le prix du CO₂ n'est pas unique². L'intérêt manifesté pour l'article par un représentant de la délégation chinoise à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), présent à la réunion, s'est traduit par une invitation à venir le restituer à Genève, à la délégation même de la Chine à l'OMC. Quelque huit mois avant la conférence de l'OMC à Genève et la réunion de la COP 15 à Copenhague, une petite délégation

de l'Iddri s'est ainsi rendue à Genève le 7 avril 2009 afin de discuter, avec les plus hauts représentants de la délégation chinoise, des agendas respectifs de l'Europe et de la Chine en matière de commerce et de climat, et de leur possible convergence. Exercice fort instructif de réflexivité et d'échange d'arguments sur les effets commerciaux des politiques climatiques de l'Europe et des politiques de développement de la Chine, la réunion a montré la puissance du principe de responsabilité commune et différenciée, inscrit dans la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC), lorsqu'il est associé à une diplomatie et une économie parmi les plus performantes. En plus de l'excellent accueil qui nous a été réservé, le point marquant de cette rencontre, pour les représentants de l'Europe (que sans le vouloir nous étions), et pour les membres de la délégation chinoise, a été de révéler les contraintes internes à chaque pays ou groupe de pays, et de préciser l'intérêt et les limites du recours à des mesures commerciales pour des

objectifs distincts d'atténuation et/ou de développement. Les vertus de la réflexivité sont réelles. Dans le même temps, il est apparu clairement que l'argument de l'érosion de la compétitivité européenne en raison du prix du CO₂ chargé à quelques secteurs était absolument irrecevable par des négociateurs de l'OMC. En substance, parce que le principe de responsabilité commune a été accepté et reconnu par les membres de la CCNUCC, un prix différencié du CO₂ et des fuites de carbone sont inévitables. Et puisqu'elles sont inévitables, et inscrites en filigrane de la CCNUCC, les arguments manquent pour instaurer *ex post* des mesures aux frontières. L'implacable de l'argumentaire augurait des difficultés de la négociation à Copenhague et de la conception formidablement datée du « développement » à l'époque où la CCNUCC fut rédigée. ■

1. Wang, X. et Voituriez, T. 2009. "Can unilateral trade measures significantly reduce leakage and competitiveness pressures on EU-ETS-constrained industries? The case of China export taxes and VAT rebates", Climate Strategies Working Paper.

2. Dröge, S. 2009. "Tackling leakage in a world of unequal carbon prices", Climate Strategies.

8-9 janvier

Washington (États-Unis)

2^e rencontre du Dialogue américain sur le climat et du Dialogue européen sur l'énergie et le climat

>>> Ce Dialogue conjoint, animé par l'Iddri et le CCAP (Center for Clean Air Policy), a pour objectif de dégager les points de convergence et de divergence dans les politiques domestiques américaine et européenne.

PROGRAMMES

5 février Paris (France)

"Carbon capture and storage: From demonstration to deployment. Obstacles and bilateral solutions"

>>> Atelier mis en place par l'Iddri et l'ambassade du Royaume-Uni sur les obstacles majeurs à la démonstration et au déploiement de la capture et du stockage du carbone, et sur les solutions appropriées.

CLIMAT

L'ANNÉE 2009 a été marquée par les négociations internationales sur les changements climatiques, qui ont culminé en décembre avec le sommet de Copenhague. Avec cet événement, le climat est devenu un objet de politique internationale, au même titre que la sécurité ou que le commerce, comme en témoigne la présence de plus de 100 chefs d'État. Les négociations sur les changements climatiques ont toutefois plusieurs singularités. Elles sont basées sur des résultats scientifiques : la science informe à la fois le choix politique d'un objectif global de réduction des émissions de gaz à effet de serre, et renseigne sur les moyens pour y parvenir. De plus, elles touchent à toutes les dimensions du développement socio-économique : la réduction massive et rapide des émissions implique donc un changement de trajectoire de développement de tous les pays, pour les rendre à la fois moins émetteurs et moins vulnérables aux impacts du changement climatique. Elles doivent enfin entraîner une réorientation massive de l'investissement, pour que les technologies décarbonées et les infrastructures qui les supportent soient déployées à temps et à grande échelle.

« L'Iddri considère que les négociations internationales gagneraient en pertinence et en efficacité si elles prenaient d'avantage en compte les politiques internes. »

Ce cadre de réflexion a articulé le programme Climat de l'Iddri autour de quatre axes en lien avec la structure des débats à l'international : négociations internationales, politiques publiques d'atténuation, financement et technologie, et adaptation. Tourné vers les négociateurs et les décideurs, l'Iddri s'est efforcé d'assurer une meilleure compréhension des enjeux d'atténuation et d'adaptation, et d'alimenter les débats en idées nouvelles.

NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES

Si la conférence de Kyoto peut être présentée comme le moment où la communauté internationale a pu se mettre d'accord sur un instrument multilatéral innovant à plusieurs égards (plafonnement contraignant des émissions, développement du marché carbone, système d'observance assorti de sanctions), la conférence de Copenhague peut être décrite comme l'endroit où les négociations sur les changements climatiques ont percuté la géopolitique. Le respect de la souveraineté l'a – dans une certaine mesure – emporté sur les gains de la coopération.

Depuis Bali en 2007, l'Iddri s'est beaucoup investi dans le suivi et la participation aux négociations climatiques. Cette participation active a pris notamment la forme d'un soutien direct aux négociateurs : en premier lieu à Michael Zammit Cutajar, président du principal groupe de négociation (Ad-hoc Working Group on Long-term Cooperative Action AWG-LCA) de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (voir « Fait marquant » p. 15), ainsi qu'aux négociateurs européens. Fort de cette position d'acteur et d'observateur privilégié, l'Iddri s'est efforcé d'améliorer la compréhension et d'accroître la mobilisation de l'opinion publique par l'organisation de conférences publiques et de conférences de presse précédant chaque session de négociation. Pour ses entreprises membres, l'Iddri a en outre animé le Club Copenhague afin de faire le point sur l'état d'avancement des

19 mai Paris (France)

« Visions d'un monde post-carbone »
>>> Conférence organisée par l'Iddri en partenariat avec EpE, Enerdata, le Cired et le Lepii, autour d'un exercice de modélisation piloté par l'Iddri et EpE sur les effets et les déterminants de politiques climatiques et énergétiques au travers de divers scénarios.

28-29 mai Paris (France)

Table ronde sur le financement REDD
>>> Poursuite des discussions autour de la question du financement de la lutte contre le changement climatique dans le secteur forestier avec une table ronde internationale réunissant une trentaine de participants (universitaires, ONG, représentants des gouvernements et d'organisations internationales).

8 septembre Paris (France)

« Une action politique peut-elle réussir face au changement climatique ? L'Europe avant Copenhague : trois mois pour un accord international »
>>> Avec le soutien de l'Iddri, le ministère des Affaires étrangères et européennes et Sciences Po organisent un débat international exceptionnel avec le ministre Bernard Kouchner et ses homologues suédois, Carl Bildt, britannique, David Miliband, et danois, Klaus Grube.

21 septembre Paris (France)

“Sharing global CO₂ emission reductions among one billion high emitters”
>>> Sciences Po et l'Iddri accueillent Robert Socolow, professeur à l'Université Princeton, pour une conférence-débat exceptionnelle. Robert Socolow présente ses derniers travaux sur le partage du fardeau climatique et sa proposition d'allocation individuelle plutôt que nationale.

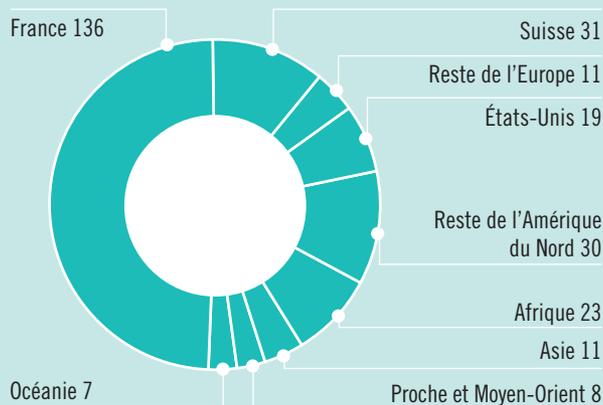
négociations ; ces réunions ont permis aux entreprises de lister les obstacles à une réduction plus importante de leurs émissions dans leur secteur, et comment la coopération internationale permettrait de dépasser ces contraintes. Enfin, afin d'éclairer le lien entre expertise scientifique et décision politique, l'Iddri développe une collaboration avec la communauté des climatologues français (GIS Climat, LEPII, etc.) pour examiner à la fois comment les résultats scientifiques sont utilisés dans la négociation internationale et dans le débat politique interne, et ce qu'impliquent scientifiquement les promesses politiques de réduction d'émissions.

POLITIQUES PUBLIQUES D'ATTÉNUATION

Copenhague a montré qu'il existe une très grande interaction entre le régime international et les politiques domestiques. Si les premiers efforts de réduction d'émission peuvent être réalisés de manière unilatérale, le renforcement de la contrainte passe nécessairement par la coopération internationale. L'Iddri considère que les négociations internationales gagneraient en pertinence et en efficacité si elles prenaient d'avantage en compte les politiques internes. En 2009, le programme Climat a donc continué d'examiner, dans les pays développés mais aussi et surtout dans les pays émergents, les ressorts des politiques de réduction des émissions, qui répondent parfois à bien d'autres objectifs que l'objectif climatique ; les modalités de mise en œuvre de ces politiques, qui passent par des instruments très différents suivant les contextes ; les moyens pour la coopération internationale de renforcer et d'accélérer ces politiques, par des transferts financiers, technologiques et de savoir-faire ; et comment intégrer les dimensions climatiques aux autres politiques publiques. En Europe, après avoir analysé le paquet Climat Énergie de l'Union européenne juste après son adoption sous la présidence française, l'Iddri s'est attaché à l'étude de deux questions clés, à la fois du point de vue de la transition vers une économie européenne faiblement carbonée, et de la dynamique des négociations internationales : le rôle joué par les mécanismes de flexibilité dans le paquet Climat Énergie, et les implications d'un passage de 20 à 30 % de réduction d'émissions en 2020 par rapport à 1990.

Aux États-Unis, l'Iddri a suivi de près l'évolution du débat sur la mise en place d'un système de plafonnement des émissions et d'échange de quotas, pour le comparer avec le système européen. Ces travaux ont donné lieu à la mise en place d'un dialogue transatlantique, en partenariat avec le Center for Clean Air Policy (CCAP). Les industriels et les représentants des administrations européens et américains réunis au sein de ce dialogue ont pu aborder la question des fuites de carbone et/ou des pertes de compétitivité de l'industrie susceptibles d'être provoquées par les politiques et mesures de lutte contre le changement climatique, et échanger sur les instruments appropriés pour répondre à de telles conséquences économiques et sociales. Dans les pays émergents, l'Iddri s'est beaucoup impliqué pour contribuer aux débats internes, en particulier en Chine (voir « Fait marquant » p. 25) : d'abord pour comprendre quelles sont les motivations derrière les politiques de réduction d'émissions (taxes à l'exportation mises en place par la Chine sur ses industries énergivores et polluantes) ; ensuite pour analyser les outils de politiques publiques mis en place (réforme du secteur électrique chinois) ; enfin pour comprendre comment la coopération internationale pourrait permettre à ces pays d'aller plus vite et plus loin dans leurs efforts.

L'IDDRI DANS LES MÉDIAS FRANÇAIS ET INTERNATIONAUX CITATIONS ENTRE LE 16.11.2009 ET LE 10.01.2010



3 décembre Paris (France)

Rencontre avec les journalistes
« Cap sur Copenhague »
>>> Quelques jours avant la conférence de Copenhague, l'Iddri organise une conférence de presse afin d'aider à la compréhension de l'état et des enjeux de la négociation. Cette rencontre clôt une série de conférences initiée le 27 mai.

7-18 décembre

Copenhague (Danemark)

15^e Conférence des Parties à la CCNUCC
>>> L'ensemble de l'équipe Climat de l'Iddri est à Copenhague pour suivre et décrypter à travers son blog l'avancement des négociations. Un appui spécifique est apporté par Emmanuel Guérin à Michael Zammit Cutajar (lire « Fait marquant » p.15).

FINANCEMENT ET TECHNOLOGIE

Si la transition vers une économie décarbonée produit des bénéfices de long terme, elle induit toutefois des coûts de court terme. Pour inciter les différents acteurs à se lancer sur la voie de l'économie décarbonée, le secteur financier doit donc proposer des instruments capables de prendre en charge ces coûts. La transition vers une économie décarbonée implique non seulement une diffusion massive des technologies existantes, mais aussi le développement de technologies de rupture.

Sur le financement, l'Iddri a examiné comment de nouveaux instruments financiers peuvent, non pas tant apporter les besoins de financement additionnels, qui sont minimales à l'échelle des flux d'investissement existants, mais plutôt aider à la réorientation de ces flux. Les marchés carbone sont pour cela un instrument utile, mais pas suffisant, parce qu'ils ne sont réellement efficaces que dans un cadre réglementaire bien défini (taxes, normes...), et la plupart du temps utilisés en compléments d'autres outils financiers (garanties). Concernant les technologies décarbonées, l'Iddri a étudié comment et pourquoi les industriels hésitent entre attitude coopérative – pour atteindre la taille critique, minimiser les risques, etc. – et non coopérative – pour gagner des parts de marchés, maintenir un avantage compétitif, etc.

Enfin, l'Iddri a apporté sa contribution à plusieurs projets et initiatives sur le rôle de la coopération financière et technologique internationale : étude de l'organisation Climate Strategies sur les conditions de la mise en œuvre de politiques climatiques réellement ambitieuses dans les pays en développement ; cercles de réflexion sur les questions de financement (notamment dans le cadre de l'initiative du PNUE et autour de Sir Nicholas Stern) pour trouver comment la régulation et les financements publics peuvent avoir le plus grand effet levier possible sur les financements privés ; élaboration, en collaboration avec l'AFD notamment, d'une proposition d'architecture financière globale pour la lutte contre les changements climatiques, répondant aux demandes de gouvernance équilibrée des pays en développement, et alignant les incitations des différents bailleurs de fonds.

ADAPTATION

Parallèlement à son implication sur les questions d'atténuation, l'Iddri a continué de s'investir dans les enjeux de l'adaptation au changement climatique, lesquels ont atteint en 2009 des sommets politiques, médiatiques et d'engagement de la société civile dans le cadre des négociations internationales sur le climat. Ce champ d'activités s'est nourri d'un suivi continu du volet « Adaptation » des négociations pour identifier les questions de recherche émergentes : compréhension des mécanismes de la vulnérabilité et de la capacité d'adaptation, analyse du financement et de la mise en œuvre de l'adaptation, gestion des migrations climatiques. Des contributions éditoriales ponctuelles (voir « Fait marquant » p. 16) ont complété cet investissement.

Sur ces sujets, l'Iddri a par ailleurs poursuivi ses travaux scientifiques en Méditerranée, en particulier dans le cadre du projet européen Circe (Climate Change and Impacts Research: the Mediterranean Environment). Cet axe de travail a été marqué par une collaboration avec l'Union pour la Méditerranée qui a donné lieu à la production d'un rapport sur les impacts du changement climatique et les stratégies d'adaptation. L'Iddri s'est aussi davantage impliqué sur les questions de mise en œuvre de l'adaptation, dans un souci de bénéfices réciproques entre ses investigations scientifiques et d'expertise. Cette orientation a été développée dans la continuité du projet INVULNERABLE, que l'Iddri coordonne depuis quelques années et qui vise un dialogue entre climatologues et industriels afin d'identifier les vulnérabilités climatiques de ces derniers. Ces efforts se traduisent aussi désormais par une participation à l'élaboration de plans d'adaptation territoriaux. Entre science et expertise, qu'il s'agisse des axes « mise en œuvre de l'adaptation dans la coopération internationale », « vulnérabilité et capacité d'adaptation » ou « migrations », l'Iddri associe dynamiques anthropiques et environnementales, approfondissements conceptuels et études de cas, recherche et dialogues avec les acteurs. ■

L'IDDRI AU CŒUR DES NÉGOCIATIONS CLIMATIQUES

EN 2009, L'IDDRI A RENFORCÉ SON implication dans les négociations internationales sur les changements climatiques dans la perspective de la 15^e Conférence des Parties à la CCNUCC qui s'est tenue à Copenhague au mois de décembre. S'appuyant sur différents réseaux, l'Iddri a joué un rôle de facilitateur dans les négociations, tout en cherchant à promouvoir son approche en faveur d'un accord global, équitable et efficace.

MISSION D'APPUI À MICHAEL ZAMMIT CUTAJAR

L'Iddri a été la structure d'accueil de Michael Zammit Cutajar, président du groupe de travail sur l'action de long terme (AWG-LCA) et lui a apporté son soutien. L'ensemble de l'équipe du programme Climat a été mobilisé, et certains membres de l'Iddri ont travaillé directement dans l'équipe de Michael Zammit Cutajar et ont, à ce titre, participé aux consultations bilatérales et à l'écriture des textes de négociation. Cette collaboration étroite a permis à l'Iddri d'acquérir une compréhension fine des enjeux de la négociation, et de mettre en avant ses idées.

DISCUSSION LIBRE ENTRE LES NÉGOCIATEURS

L'Iddri a organisé de nombreuses séances de travail et une série de rencontres informelles réunissant les chefs de délégation des principaux pays développés, émergents et vulnérables. Ce groupe s'est réuni régulièrement en parallèle des sessions de négociation de la CCNUCC (à Bonn, à Bangkok, à Barcelone et à Copenhague) et du Forum des économies majeures (FEM), à Washington et à Paris. Dans une négociation où la confiance manquait cruellement, l'Iddri a contribué à la création d'un espace de discussion libre entre négociateurs et *think tanks*, et a ainsi pu

faire émerger du consensus autour d'un certain nombre de propositions (notamment sur l'engagement des pays en développement, le financement et la forêt).

STRATÉGIE EUROPÉENNE

L'Iddri a également été à l'initiative de réunions de travail regroupant les chefs de délégation européens : la Commission européenne, la France, l'Allemagne, l'Angleterre et le Danemark. Ce dialogue a permis d'échanger ouvertement sur les forces et les faiblesses de la position européenne en favorisant la recherche de solutions garantissant un niveau d'ambition élevé, et de travailler en groupe restreint à la mise en place d'une stratégie de négociation plus pertinente et plus efficace.

SÉMINAIRES AUX ÉTATS-UNIS ET EN CHINE

Un programme de séminaires a été mis en place aux États-Unis et en Chine en vue de réunir négociateurs, responsables de la mise en œuvre des politiques de réduction

d'émissions, industriels, *think tanks* et universitaires. Il nous a permis de mieux appréhender les déterminants internes des efforts de réduction d'émission dans ces deux pays et les moyens mis en œuvre pour parvenir aux objectifs de réduction d'émissions, donc de cerner plus précisément comment la coopération internationale peut permettre de lever certaines contraintes. Gouvernements et industriels ont aussi pu échanger utilement sur la façon de mettre en œuvre la transition vers une économie décarbonée.

RÉSEAU DE THINK TANKS

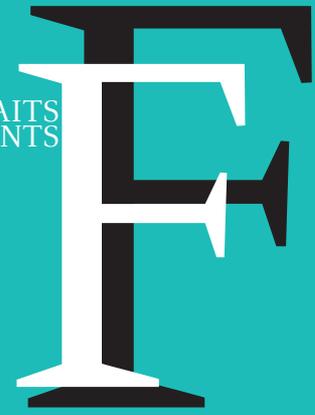
Enfin, grâce à sa participation active dans les négociations, l'Iddri a encore renforcé son implication dans le réseau international des *think tanks*, notamment en Europe en travaillant avec Sir Nicholas Stern et le Grantham Institute, ou avec Climate Strategies sur les questions de financement, aux États-Unis (World Resource Institute), en Chine (Tsinghua University) et en Inde (Centre for Policy Research). ■

LE CLUB COPENHAGUE

L'Iddri a animé le Club Copenhague avec et pour ses entreprises membres (EDF, GDF-Suez, Lafarge et Institut Veolia Environnement). Les séances de travail ont porté à la fois sur les négociations internationales et sur les politiques européennes. Elles ont permis à l'Iddri de faire un compte rendu régulier aux entreprises sur l'état d'avancement des négociations et de la mise en œuvre du paquet Climat Énergie. Les discussions ont également porté sur :

- l'engagement des pays émergents : comment les associer à l'effort collectif de réduction d'émissions – mécanisme de développement propre programmatique ou sectoriel, soutien aux politiques publiques sectorielles, objectif, périmètre et forme du mécanisme de mesure, notification et vérification (MRV) ;
- le financement : comment générer des ressources financières importantes, sans nécessairement dépendre des budgets publics ; comment mettre en place une gouvernance internationale à la fois juste et efficace ; comment utiliser les financements publics le plus efficacement possible pour faire lever sur les financements privés ;
- les technologies : quelles sont les stratégies des entreprises membres du Club Copenhague, notamment dans les pays émergents, et comment, à partir de cela, un mécanisme de coopération internationale peut contribuer au mieux à l'accélération de la diffusion des technologies décarbonées dans ces pays.

Les entreprises ont ainsi pu expliciter les enjeux auxquels elles sont confrontées, aussi bien dans l'espace européen que dans les pays émergents, et ce qu'elles attendent de la régulation publique pour pouvoir accélérer et étendre la diffusion des technologies décarbonées.



ADAPTATION : PRENDRE LE TEMPS DE LA RÉFLEXION

LE TRAITEMENT des questions d'adaptation dans les discussions internationales a atteint une intensité sans précédent en 2009, résultat combiné de plusieurs années de montée en régime soutenue et de la perspective de la conférence de Copenhague. Dans les négociations climat et les discussions, projets et communautés qui les entourent, les travaux portant sur le financement de l'adaptation au changement climatique ont généralement pris le pas sur le traitement des questions liées à sa mise en œuvre, nonobstant un réel besoin de coordination internationale sur le sujet. Cet état de fait a créé une demande de la part des acteurs concernés – en particulier des bailleurs, récipiendaires et maîtres d'œuvre potentiels – pour une plus grande information sur ce que la notion d'adaptation recouvre, les enjeux qui y sont liés et les modalités de mise en œuvre existantes ou potentielles. Nous entrons maintenant dans une phase ambiguë, qui voit cohabiter difficilement un besoin d'analyse critique de ce qui a été fait pendant ces quelques dernières années en matière de mise en œuvre de l'adaptation, et une pression tant financière que sociétale pour augmenter rapidement l'envergure de cette mise en œuvre. Les deux termes de l'équation – d'un côté la nécessité de marquer une pause et d'analyser ce qui a été fait, et de l'autre la volonté

de passer à la vitesse supérieure – sont en effet plus contradictoires que complémentaires. Dans la pratique, il semble que le besoin d'examen critique pour tirer les leçons de cette phase d'apprentissage soit souvent laissé de côté.

Pour combler cette lacune, l'Iddri a notamment contribué en 2009 à la réalisation d'un numéro spécial de la revue *Liaison Énergie Francophonie*, consacré à l'« Adaptation au changement climatique », et d'un numéro spécial du *Courrier de la Planète*, intitulé « Changements climatiques, s'adapter maintenant ». Le premier a été conçu avec le souci de dresser un panorama aussi exhaustif que possible de l'ensemble des sujets liés à l'adaptation (du contexte scientifique et politique aux retours d'expériences, en passant par les notions clés, les outils et les approches sectorielles de l'adaptation). Le second a permis d'approfondir deux dimensions de l'adaptation auxquelles l'Iddri se consacre plus particulièrement : le traitement de la vulnérabilité et le cas méditerranéen – ces deux axes de recherche, qui engagent le pôle Adaptation de l'Iddri depuis trois ans, sont en particulier développés dans le cadre du projet européen Circe.

L'Iddri a appuyé ces deux publications en prenant part à leur conception, à la définition du sommaire, à la sélection des auteurs et à l'édition des articles – il a en outre cofinancé le numéro spécial de *Liaison Énergie Francophonie*. Sa participation a également donné lieu à plusieurs contributions d'articles portant sur les négociations sur le climat, la vulnérabilité, les migrations, les zones côtières, le tourisme, l'industrie et la science du climat. Publiés en français, les deux numéros spéciaux ont été distribués à Copenhague pour satisfaire à la demande d'informations sur le sujet et ont rencontré un vif succès auprès des nombreux participants francophones, contribuant ainsi à combler le fossé linguistique existant entre une expertise de plus en plus anglophone et une demande souvent francophone provenant des pays les plus vulnérables, souvent parmi les moins avancés ou les petits États insulaires. ■

29 janvier Rabat (Maroc)

Table ronde sur « La gestion intégrée des zones côtières : du concept à la pratique »

>>> Participation de Julien Rochette à cette réunion de sensibilisation aux principes du protocole GIZC adopté en janvier 2008 pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée.

PROGRAMMES

11-15 mai Manado (Indonésie)

Conférence mondiale sur les océans

>>> Au terme de la première conférence mondiale sur les océans, les délégations de plus de 80 pays adoptent la déclaration de Manado qui affirme l'importance des océans dans la lutte contre le réchauffement climatique. Raphaël Billé participe à diverses sessions et tables rondes.

BIODIVERSITÉ

L'AGENDA 2009 DE LA BIODIVERSITÉ a été dominé par la préparation des échéances cruciales de 2010 : année internationale de la biodiversité, Objectifs 2010, Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, etc. Pour l'Iddri, 2009 a représenté la première année pleine de mise en œuvre des nouvelles orientations du programme de travail pluriannuel sur la biodiversité fixées en 2008. Ce programme s'est déployé autour des quatre thèmes retenus : gouvernance internationale de la biodiversité, économie de la biodiversité, gestion des océans et des zones côtières, forêts tropicales.

De façon transversale, l'ensemble de ces activités a visé à nourrir les réflexions internationales sur trois grandes questions qui sont à la fois au cœur de la problématique de la biodiversité et structurantes de l'agenda de l'Iddri sur le développement durable : en quoi l'érosion de la biodiversité est-elle un enjeu de coordination internationale ? Comment influencer les secteurs d'activités les plus impliqués dans l'érosion de la biodiversité ? Comment transformer la gestion de routine après avoir multiplié les îlots d'innovation ?

LA BIODIVERSITÉ, ENJEU DE COORDINATION INTERNATIONALE ?

Placée sous juridiction nationale par la Convention sur la diversité biologique (CDB) de 1992, la biodiversité n'est pas, par nature et dans son ensemble, un enjeu international. Alors que la crise du multilatéralisme environnemental a atteint son paroxysme à Copenhague, il est donc plus que jamais crucial d'étudier précisément en quoi l'érosion de la biodiversité relève ou non de l'échelle internationale, et sur quels enjeux spécifiques les sphères de négociation et de discussion qui lui sont liées peuvent avoir prise.

C

ertains de ces enjeux sont déjà bien ancrés dans l'agenda international et ont constitué en 2009 un champ de réflexion et d'action majeur pour l'Iddri. La fixation d'objectifs globaux, tout d'abord, tels les « Objectifs 2010 » visant à freiner la perte de biodiversité, a été au centre de débats intenses autour des questions d'échelles d'action, de responsabilité ou d'indicateurs, auxquels l'Iddri a apporté de multiples contributions.

De même, l'Iddri a poursuivi ses efforts d'analyse et de soutien à la mise en place, sur le modèle du GIEC, d'une Plate-forme intergouvernementale science-politique sur la biodiversité et les systèmes écosystémiques (IPBES). En outre, dans le sillage de ses travaux antérieurs sur l'accès et le partage des avantages, l'Iddri s'est penché sur les questions de biosécurité à travers leur prise en charge par le protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatifs à la CDB (lire « Fait marquant » p. 21). Enfin, la haute mer, abritant la seule biodiversité placée hors des juridictions nationales et donc intrinsèquement enjeu de coordination interétatique, a continué de susciter des travaux importants. L'Iddri a en particulier coordonné la publication d'un ouvrage de référence sur le sujet et maintenu son implication dans l'initiative informelle conduite par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) sur une approche régionale de la gouvernance de la haute mer en Méditerranée.

Par ailleurs, la question se pose de l'émergence de nouveaux enjeux de coordination internationale. En matière de gouvernance des océans par exemple, au-delà de la question spécifique de la haute mer, il apparaît essentiel de se demander sur quels problèmes il est possible de progresser collectivement alors même que les discussions

30 juin Hayama (Japon)

7^e table ronde du Forum Asie-Europe pour l'Environnement
>>> Lancé en 2003, ce forum est animé par la Fondation Asie-Europe (ASEF), en coopération avec le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et quelques grandes ONG. Raphaël Billé intervient plus spécifiquement sur l'évaluation économique et le paiement des services environnementaux.

7 octobre Paris (France)

« Vers une nouvelle gouvernance de la biodiversité en haute mer »
>>> Conférence-débat organisée par l'Iddri et l'Institut océanographique de Paris autour des enjeux liés à la conservation et la gestion durable de la haute mer à l'occasion de la publication de l'ouvrage *Towards a New Governance of High Seas Biodiversity*, dont Julien Rochette a assuré la coordination scientifique.

22 octobre Paris (France)

« IPBES : Quel état d'avancement ? Quels enjeux ? »
>>> En partenariat avec la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB), l'Iddri présente les objectifs et l'état d'avancement du processus IPBES, ainsi que les enjeux d'une participation française

au mécanisme, à près de 300 participants (scientifiques, ONG, entreprises, gestionnaires d'espaces et de biodiversité, gestionnaires et utilisateurs de ressources génétiques, collectivités territoriales et institutions françaises et européennes).

ne sont pas structurées en une négociation aux contours bien délimités. C'est notamment pour répondre à cette question que l'Iddri a réaffirmé son appui au Forum global sur les océans, les côtes et les îles, en participant notamment au *Global Ocean Policy Day* organisé lors de la conférence de Manado. Dans la même optique, l'Iddri s'est également engagé dans un dialogue transatlantique sur la gouvernance des océans, avec le soutien de la Commission européenne dans le cadre du projet Calamar (*Cooperation across the Atlantic for Marine Governance Integration*).

Parmi les sujets émergents en matière de coordination internationale, le protocole sur la gestion intégrée des zones côtières en Méditerranée adopté en 2008 dans le cadre de la Convention de Barcelone constitue quant à lui le premier instrument juridique supra-étatique visant spécifiquement la gestion des zones côtières. En premier lieu, il marque une rupture importante quant au mode de régulation des zones côtières par le droit international, dépassant le simple cadre des recommandations au profit d'obligations juridiques contraignantes. En second lieu, il bouleverse le champ traditionnel de la coopération inter-étatique, s'invitant dans des disciplines – droit administratif, urbanisme, aménagement du territoire, régulation des activités économiques de bord de mer, etc. – jusque-là régies par les seuls droits internes. L'Iddri a lancé en 2009 un projet spécifiquement dédié à l'étude et à la préparation de sa future mise en œuvre, dans le cadre du programme Liteau du ministère de l'Écologie de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer et en partenariat avec le Centre d'activités régionales du Programme d'action prioritaire.

Enfin, l'évaluation économique de la biodiversité et des services écosystémiques apparaît également de plus en plus comme un enjeu de coordination internationale autour de l'étude dirigée par Pavan Sukhdev, avec le besoin ressenti de définir des valeurs de référence, de partager des méthodologies d'évaluation et de se doter d'une grammaire commune, comme en témoigne sa valorisation dans le cadre de la CDB en 2010. L'Iddri y apporte donc une grande attention (voir ci-après).

COMMENT INFLUENCER LES SECTEURS D'ACTIVITÉS CLÉS ?

Il est aujourd'hui clair que la perte de biodiversité ne sera pas freinée, encore moins stoppée, sans inflexion radicale des dynamiques liées aux secteurs d'activités les plus impliqués, c'est-à-dire les plus prédateurs en espaces et en ressources naturels. Si cette problématique ne saurait être abordée frontalement dans sa totalité, le programme Biodiversité la nourrit à travers au moins trois ensembles d'activités.

Tout d'abord, les promoteurs de l'évaluation économique de la biodiversité et des services écosystémiques lui attribuent justement le pouvoir de sortir la biodiversité du « ghetto » des aires protégées pour entrer dans un dialogue informé, « à armes égales », avec les grands secteurs économiques. Si cette approche a aujourd'hui le vent en poupe, la question des avantages stratégiques et opérationnels que la biodiversité pourrait effectivement en retirer demeure étonnamment délaissée. L'Iddri a donc lancé en 2009 un projet (lire « Fait marquant » p. 20) sur l'utilisation – réelle, possible, fantasmée – de ces évaluations dans les processus de décision publics et privés, avec le soutien de la Fondation d'entreprise Hermès (lire « encadré » p. 19).

Parmi les secteurs influençant le plus le présent et l'avenir de la biodiversité mondiale, l'agriculture est certainement le plus souvent cité, notamment pour son emprise spatiale et la concurrence qu'elle engendre avec les forêts tropicales pour l'usage des sols. Aussi les questions agricoles sont-elles désormais au cœur de la réflexion de l'Iddri, à la fois en lien avec les questions forestières et par le prisme des mécanismes de paiements pour services écosystémiques (PSE). Ces derniers ont en effet typiquement vocation à orienter les pratiques de secteurs d'activités tels que l'agriculture, y compris en termes de pollutions.

Enfin, les travaux sur la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) amènent également à analyser comment l'aménagement du territoire permet d'orienter le développement de secteurs d'activités variés, notamment le tourisme. Dans la même perspective que ses recherches sur le protocole GIZC, l'Iddri participe ainsi à un projet mené par l'École française de Rome sur l'urbanisation des littoraux méditerranéens et le maintien des espaces ouverts (agricoles et naturels).

8 décembre Mombasa (Kenya)

Forum des points focaux de la Convention de Nairobi (PNUE)
>>> Raphaël Billé présente une première version du rapport "Feasibility Assessment of an IGZM Protocol to the Nairobi Convention" élaboré en collaboration avec Julien Rochette à la demande de la Commission de l'océan Indien.

11-12 décembre Paris (France)

« Savoirs et pouvoirs de la biodiversité de Darwin à aujourd'hui »

>>> Un colloque international organisé par le projet ANR « Biotek » avec le soutien de l'Iddri, représenté par Lucien Chabason, du Muséum national d'histoire naturelle, du Centre A. Koyré de recherche en histoire des sciences et des techniques et du RUCHE (réseau universitaire de chercheurs en histoire environnementale).

14 décembre

Copenhague (Danemark)

« Oceans Day »
>>> Dans le cadre de la 15^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, le Global Forum on Oceans (Unesco), l'Agence européenne de l'environnement (AEE) et

le gouvernement indonésien consacrent une journée de conférences à l'impact d'un accord à Copenhague sur les ressources des océans ainsi que sur les littoraux et leurs populations. L'Iddri est partenaire de cet événement.

COMMENT TRANSFORMER LA GESTION DE ROUTINE APRÈS AVOIR MULTIPLIÉ LES ÎLOTS D'INNOVATION ?

Le développement durable est un archipel constitué de milliers d'îlots d'innovation éparpillés dans un océan de pratiques de routine. Il voit se multiplier les innovations institutionnelles, juridiques, procédurales et technologiques à travers un nombre toujours croissant d'expériences pilotes dont les succès entraînent la multiplication des exceptions plutôt que la transformation de l'ordinaire. Comment dès lors envisager précisément et stratégiquement la réplication et le changement d'échelle ?

Le programme Biodiversité aborde cette question sous deux angles. D'abord, en tentant de concilier approche normative et par projet. En effet, de par la nature des acteurs (bailleurs de fonds internationaux, ONG internationales de conservation), l'influence de modes d'organisation de l'action publique issus de contextes où le projet est le paradigme dominant de l'action, mais aussi de par un souci toujours plus grand de minimiser les dépenses administratives, « l'approche projet » est aujourd'hui omniprésente dans le champ de la biodiversité. Forme particulière d'organisation de l'action, sa primauté pose question tant par des limites intrinsèques reconnues et un bilan peu avantageux – pour ce qui est justement de modifier la façon dont la biodiversité est effectivement gérée – malgré l'intensité des efforts déployés, que par sa tendance à reléguer les approches normatives « traditionnelles » au second plan. Cet enjeu est traité à travers la GIZC, terrain d'expression privilégié de la dualité entre projet et droit, mais également *via* les mécanismes de paiements pour services écosystémiques (PSE). Des réflexions préliminaires, appelées à être

consolidées par des recherches de terrain, montrent en effet que, si elle a des vertus, la prolifération de projets visant à soutenir la mise en place de PSE peut entrer en conflit avec une nécessaire approche normative, notamment pour ce qui concerne les réformes foncières ou le principe pollueur-payeur.

Sous un deuxième angle, la question clé de la transformation de l'ordinaire est traitée à travers celle de la réplication des instruments innovants en dehors de leur contexte d'origine, qui leur est souvent « anormalement » favorable. L'Iddri est entré sur ce sujet en 2009 en étudiant, à la demande de la Commission de l'océan Indien, la répliquabilité du protocole GIZC méditerranéen dans le cadre de la Convention de Nairobi ; l'étude finalisée informera en 2010 les États parties au système régional sur l'opportunité de développer ou non un tel instrument. Dans la même logique, et alors que la réplication des expériences réussies de PSE est souvent invoquée de façon purement incantatoire, l'Iddri s'intéresse aux implications possibles d'un tel changement d'échelle dans leur mise en œuvre, et met en discussion les conditions à respecter pour que cela ne génère pas des effets pervers qui pourraient s'avérer largement supérieurs aux bénéfices. ■

« La perte de biodiversité ne sera pas freinée, encore moins stoppée, sans inflexion radicale des dynamiques liées aux secteurs d'activités les plus impliqués. »

LE PARTENARIAT IDDRI FONDATION D'ENTREPRISE HERMÈS

Inauguré en 2009, ce partenariat s'articule autour de trois axes majeurs :

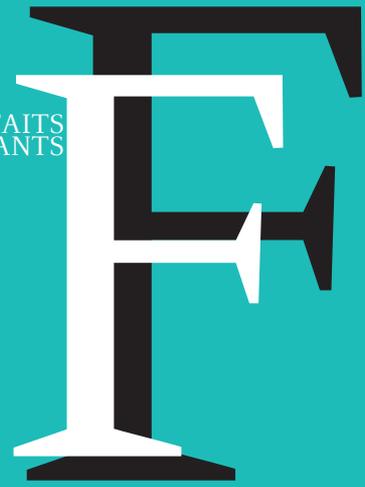
- l'organisation conjointe d'un cycle de conférences trimestrielles visant à examiner les principaux enjeux de la gouvernance internationale de la biodiversité ;
- le financement d'un projet de recherche mené par l'Iddri, en collaboration avec AgroParisTech et le bureau d'études Ecowhat, sur l'utilisation des évaluations économiques de la biodiversité dans les processus de décision publics et privés ;
- l'appui à des recherches sur le lien entre valorisation des produits locaux et protection de la biodiversité.

L'UTILISATION DES ÉVALUATIONS ÉCONOMIQUES DE LA BIODIVERSITÉ ET DES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES DANS LES PROCESSUS DE DÉCISION

DEPUIS LES ONG environnementales jusqu'aux entreprises en passant par les organisations internationales et les gouvernements, tout le monde ou presque semble désormais s'accorder à penser qu'attribuer une valeur monétaire à la biodiversité et aux services écosystémiques représente une partie au moins de la solution à leur érosion accélérée. Dans un monde apparemment dominé par les règles de l'économie et la force des chiffres, utiliser l'étalon monétaire pour évaluer les services rendus par la biodiversité et le coût de leur destruction semble à même de favoriser un renversement de tendance en apportant la preuve qu'optimisation économique et rationalisation des choix sont en réalité les alliés de la conservation. Cette hypothèse est ancienne : depuis les années 1960 au moins, les appels à la mobilisation de l'analyse économique pour justifier la conservation de la biodiversité se sont multipliés, accompagnés d'une activité croissante en la matière. Celle-ci culmine aujourd'hui avec une effervescence internationale dont le rapport du Centre d'analyse stratégique (2009) est la dernière illustration en France.

Si l'on écarte les éventuelles réserves d'ordre éthique, comment cette contribution au changement de trajectoire est-elle censée se manifester ? Par quels mécanismes les évaluations économiques sont-elles supposées nourrir les processus de décision publics et privés et les réorienter vers une meilleure prise en compte de la biodiversité ? Si elles sont si déterminantes, pourquoi un tel décalage persiste-t-il entre les appels quasi incantatoires à la pratique des évaluations économiques de la biodiversité, leur développement réel et surtout leur utilisation pratique ? L'absence d'innovation théorique ou méthodologique profonde en matière d'évaluation économique de la biodiversité depuis une trentaine d'années, tout comme l'accumulation des synthèses bibliographiques présentant l'ensemble des méthodes d'évaluation disponibles, invitent plutôt à aborder ce problème par l'angle de l'utilisation, de la mobilisation des outils disponibles dans les situations réelles de décision. Reconnaisant qu'en dehors des méthodes codifiées et canoniques, le recours à l'analyse économique est courant, mais diffus, varié et partiel, il s'agit d'en explorer les mécanismes, ressorts et enjeux. Ces questions *a priori* centrales semblent paradoxalement aujourd'hui presque orphelines dans la recherche

internationale et rarement explicites dans les diverses manifestations d'intérêt des acteurs pour ces outils. Elles n'en sont pas moins fondamentales du point de vue de l'action tout en soulevant des questionnements fondamentaux sur le lien entre analyse économique et décision. L'objectif du projet que conduit l'Iddri, construit sur des études de cas, est donc de mener des recherches qui placent au centre de la démarche l'utilisation de ces évaluations, plutôt que leurs méthodologies comme c'est généralement le cas. L'enjeu théorique est alors de montrer que le principe de pertinence dans le champ social impose ses propres règles de rigueur sur les évaluations économiques, pas moins légitimes *a priori* que les règles directement issues de la science économique. De façon plus pratique, le centrage sur l'utilisation doit alors déboucher, *in fine*, sur de nouvelles manières de procéder aux évaluations, et sur un cadre d'analyse permettant aux acteurs de l'environnement de mobiliser ces évaluations à leur avantage. ■



LA BIOSÉCURITÉ ET LE RÔLE DU BRÉSIL DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE DE CARTAGENA

ENTRÉ EN VIGUEUR en 2003, le protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatifs à la Convention sur la diversité biologique (CDB) peine à être mis en œuvre, tandis que la production des cultures OGM augmente à travers le monde.

L'objectif du Protocole est d'encadrer les mouvements transfrontières d'organismes vivants modifiés (OVM) susceptibles d'avoir des effets défavorables sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. Il s'appuie notamment sur une procédure d'accord en connaissance de cause (Advance Informed Agreement Procedure) préalable aux mouvements transfrontaliers d'OVM.

Six ans après son entrée en vigueur, plusieurs éléments de controverse et d'incertitude demeurent, qui rendent difficile son application. Le texte du Protocole traduit le difficile équilibre entre la volonté de conservation de la biodiversité et la promotion de la biotechnologie moderne comme outil de développement durable. Ce double objectif est considéré comme contradictoire par plusieurs parties prenantes. Dans le même temps les controverses scientifiques sur l'impact des OGM sur la biodiversité contribuent à troubler les négociations. Par ailleurs, le texte, comme tous les textes obtenus par consensus, laisse une large part à l'interprétation.

Ainsi, la reconnaissance d'un « degré adéquat de protection » (art. 1) basé sur l'approche de précaution est sujette à différentes interprétations. Enfin, la non participation des États-Unis et de l'Argentine, premier et deuxième plus grands producteurs-exportateurs d'OGM, réduit la portée et l'efficacité du Protocole.

Dans un tel contexte, la gouvernance effective de la biodiversité ne s'applique plus seulement par « le haut » selon les termes du Protocole ; elle est aussi le résultat des mesures et traductions nationales des principes qu'il contient. Comme en matière de climat aujourd'hui, connaître et comprendre les politiques et mesures nationales des grands acteurs est fondamental pour anticiper la portée d'un accord et apprécier ses performances. L'Iddri s'est ainsi penché sur la contribution brésilienne au processus de négociation de la biosécurité. Pays « mégadivers » incontournable dans les discussions internationales, le Brésil est particulièrement actif sur les questions de manipulation, transport, emballage et identification des OVM. Dans le cadre du projet de recherche sur « Le comportement des pays émergents dans la gouvernance du développement durable :

contestation, conservation ou réforme ? », une étude de terrain a été menée en partenariat avec l'Université de Brasilia auprès des instances publiques et privées de la chaîne agroalimentaire brésilienne. Il ressort de cette étude que le Brésil jouit d'un leadership régional incontestable sur le sujet, notamment auprès du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC). Le Brésil participe de manière active aux échanges d'expériences sur le renforcement des capacités, l'évaluation et la gestion des risques, en mobilisant le GRULAC. Son influence régionale est d'autant plus importante qu'il a initié un réseau d'experts latino-américains des pays mégadivers (comprenant aussi la Colombie, le Costa Rica et le Pérou) afin de soutenir une application informée du protocole de Cartagena. Ce travail d'enquête a permis d'acquérir des informations de première main, indisponibles en Europe, sur l'économie politique de la biosécurité dans un pays émergent et ses conséquences sur la gouvernance globale. ■



PROGRAMMES

12-14 février Paris (France)

Rencontre de la Task Force
« Efficacité énergétique et
développement urbain en Chine »
>>> L'Agence française
de développement accueille l'une
des rencontres de la Task Force,
co-animée par Laurence Tubiana
et le Pr Jiang Yi,

et créée pour le Conseil chinois
de coopération internationale
sur l'environnement et le
développement (CCICED) en vue
de favoriser une planification et
une conception urbaines durables
en Chine.

FABRIQUE URBAINE

LA VILLE EST AUJOURD'HUI reconnue comme l'un des défis majeurs de la transition vers un monde durable. À la fois sujet et objet du développement durable, elle est aussi souvent considérée comme un laboratoire où le concept peut être expérimenté, voire comme l'un de ses catalyseurs.

LA VILLE : UN DES POINTS NÉVRALGIQUES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les villes abritent l'essentiel des activités économiques et accueillent désormais la moitié de la population mondiale. Des projections envisagent qu'elles devront accueillir 2 milliards d'habitants supplémentaires d'ici 2030. L'essentiel de la croissance urbaine mondiale se situe aujourd'hui dans les villes du Sud où la transition urbaine, massive et très rapide, reproduit le modèle d'expansion des villes des pays industrialisés.

Les mécanismes de la production urbaine – de façon différenciée selon le niveau de développement du pays – entrent clairement en contradiction avec les objectifs de durabilité dans ses différentes composantes, économique, environnementale et sociale. Étalement urbain, congestion, pollution locale et globale, ségrégation, fragmentation, etc., le compromis entre les trois impératifs de la durabilité est difficile à mettre en œuvre dans les territoires urbains. Objet complexe, la ville est souvent mal connue et mal comprise.

Il apparaît donc urgent de développer une réflexion sur la gouvernance des villes dans cette optique, en particulier une articulation cohérente entre les mécanismes économiques et financiers à l'œuvre sur les marchés fonciers et immobiliers et les éléments de politique de développement durable qui se mettent en place ici ou là. On observe que la production de la ville, comprise comme action collective, est encore peu sensible aux messages scientifiques sur la durabilité. Plus de 15 années après Rio, les réponses individuelles et collectives apportées jusqu'à présent sont très en retrait par rapport aux enjeux affichés. Manifestement, il ne suffit pas de disposer de la connaissance pour que se forge une volonté collective et que se modifient les attitudes et comportements.

C'est cette interface entre la sphère de la connaissance et celle de l'action collective et des comportements qui constitue la colonne vertébrale des activités du programme Fabrique urbaine mis en place à l'Iddri en 2009. Le défi de la durabilité du développement urbain se jouant dans l'articulation entre choix individuels (individus et entreprises) et choix collectifs (construits à différents niveaux : commune, agglomération, nation, international), il s'agit de comprendre l'impuissance collective à agir à temps et de rechercher les conditions du déblocage.

L'Iddri a choisi d'aborder ces questions en analysant la « fabrique urbaine », définie comme l'ensemble des processus économiques, politiques, juridiques, et sociologiques dont les interactions déterminent la production du cadre urbain et périurbain. L'objectif est d'éclairer les mécanismes de développement de la ville et les conditions nécessaires à un changement de trajectoire, de faciliter ainsi une compréhension partagée des problèmes, de les inscrire dans une perspective mondiale, et d'accompagner

21 avril Paris (France)

“Cities at the crossroads between economic transformation and climate challenges”

>>> L'Iddri organise un atelier exceptionnel avec Diana Reckien (Potsdam Institute for Climate Impact Research, PIK) afin d'expliciter et de débattre des problématiques liées à l'expansion des villes

et à la nécessaire prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans les politiques urbaines.

15 mai Bruxelles (Belgique)

1^{re} session de la Task Force « UE, politique sur le changement climatique mondial et rôle croissant des villes »

>>> Cette Task Force, présidée par Laurence Tubiana et menée en partenariat avec le CEPS (Centre d'étude des politiques européennes), constitue un forum unique regroupant les acteurs de régulation de

l'énergie : représentants de la Commission européenne et députés européens, représentants des États membres et des collectivités locales, des entreprises et industries, d'organisations internationales, d'ONG et de petites associations de consommateurs.

la transition vers une trajectoire soutenable. Si les perspectives ouvertes par la question du développement urbain durable présentent formellement un cadre unifié, il ne faut pas perdre de vue pour autant les différences radicales dans les trajectoires envisageables selon le niveau de développement. Genève n'est pas Dacca, Francfort n'est pas Lagos, Bangkok ne sera jamais Tokyo...

Trois axes de réflexion ont structuré transversalement l'ensemble du programme au cours de sa première année d'existence : le rôle des mécanismes financiers et fiscaux qui gouvernent la fabrique de la ville ; le design des politiques publiques et les trajectoires de développement urbain ; la place de la ville dans les négociations internationales sur le climat.

RÔLE DES MÉCANISMES FINANCIERS ET FISCAUX DANS LA FABRIQUE URBAINE

Les acteurs de la fabrique urbaine sont multiples : propriétaires fonciers et immobiliers, producteurs du bâti (résidentiel et non-résidentiel), producteurs et opérateurs d'infrastructures et services, autorités publiques dans leur rôle de planificateur, régulateur et gestionnaire, etc. La fabrique urbaine se caractérise par un jeu d'acteurs complexe et des processus diffus de production de la ville, évoluant dans un cadre défini par des mécanismes de marché, des sentiers techniques (contraintes et opportunités) et des interventions publiques (réglementations, incitations économiques, investissements, etc.).

« Le défi de la durabilité du développement urbain se joue dans l'articulation entre choix individuels et choix collectifs. »

Aussi l'un des premiers champs de recherche du programme est-il d'interroger l'interface entre les acteurs privés et les acteurs publics, notamment au travers des mécanismes politiques et institutionnels de la production urbaine. Dans ce champ, l'Iddri a poursuivi le projet sur le financement des services urbains d'eau potable et d'assainissement dans les pays en développement initié en 2008 en partenariat avec l'Institut de recherche pour le développement (IRD). Un autre axe d'étude concerne la financiarisation de l'immobilier et ses effets sur la structuration des villes, avec les risques de dysfonctionnement qu'illustre de manière frappante la crise des subprimes aux États-Unis.

POLITIQUES PUBLIQUES ET TRAJECTOIRES DE DÉVELOPPEMENT URBAIN

L'organisation de ce thème de travail s'articule autour de trois problématiques. Il s'agit dans un premier temps de s'interroger sur la mesure de la performance « développement durable » des villes et celle des entreprises, privées, publiques ou mixtes, qui fournissent les services urbains. Si les recherches ont été nombreuses, la question des critères et indicateurs à l'aune desquels la performance « développement durable » en milieu urbain peut être jugée, évaluée et suivie reste sans réponse. L'Iddri contribue à y répondre dans le cadre d'un projet de recherche lancé fin 2009 par l'ANR (au sein de son programme Villes durables) sur les plans climat locaux et l'approche économique territoriale intégrée pour le climat (AETIC).

Dans un second temps, il est nécessaire de s'interroger sur les trajectoires souhaitables et possibles permettant d'atteindre des objectifs de durabilité urbaine. La fabrique urbaine se caractérise par un effet de cumul des décisions publiques et privées sur un territoire, déterminant des sentiers d'évolutions possibles mais aussi des irréversibilités. Ces questions sont traitées notamment au travers de scénarios « facteur 4 » pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire dans le secteur de l'habitat en France et la transition vers des bâtiments à faibles teneurs en carbone dans les villes chinoises.

2-4 juin Copenhague (Danemark)

Sommet international des villes sur le changement climatique
>>> Intervention de l'Iddri dans le cadre du bureau exécutif de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), et présentation de *Post-2012 Climate Change Agreement: Fitting Commitments by Cities* par Benoit Lefèvre, co-auteur avec Matthieu Wemaëre de cette publication de l'Iddri (coll. *Idées pour le débat*, 02/2009).

24 juin 2009 Paris (France)

« Des indicateurs pour les villes du monde »
>>> L'Iddri organise une conférence exceptionnelle autour de trois experts de la Banque mondiale (Dan Hoornweg, Jean-Jacques Helluin, Perinaz Bhada) pour présenter les nouveaux outils mis au point par l'organisation internationale pour une meilleure gestion des villes.

Enfin, se pose la question des instruments, et donc de la qualité du signal émis par les politiques publiques, permettant une évolution de la fabrique urbaine en vue de placer les villes sur des trajectoires durables. Dans ce domaine, à la demande du Conseil chinois pour la coopération internationale sur l'environnement et le développement, l'Iddri a co-animé une Task Force sur l'efficacité énergétique et le développement qui s'est conclue par la remise d'un rapport proposant des recommandations politiques au gouvernement en vue de maîtriser la consommation énergétique des villes chinoises (voir « Fait marquant » p. 25). L'analyse du volet urbain des stratégies d'adaptation et d'atténuation du changement climatique en Californie a par ailleurs permis d'étudier la question de l'équilibre au niveau local entre l'atténuation et l'adaptation, d'évaluer les politiques visant ces enjeux, et de déterminer comment une approche territoriale – intégrant le transport et l'urbanisme – peut contribuer à répondre à ce double défi.

LA VILLE, ACTEUR INTERNATIONAL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

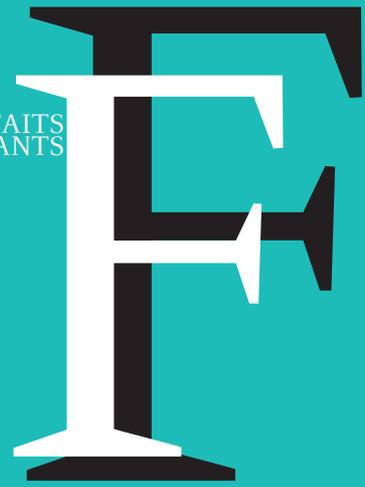
Différents acteurs ont fait part d'un intérêt croissant pour voir les villes jouer un rôle plus important dans la politique de changement climatique. Le rôle des zones urbaines sera primordial dans la lutte contre le changement climatique : c'est là que les pressions sur l'environnement et le changement climatique seront parmi les plus fortes et les besoins d'adaptation considérables. Toutefois, les villes sont aussi des zones où l'action peut être menée rapidement, donnant ainsi un nouvel élan immédiat pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Dans ce contexte, l'Iddri s'attache à interroger la mobilisation politique des territoires urbains, au travers des différents réseaux de villes (C40, Energie Cités, EuroCités, Ville en santé, etc.), mais aussi individuellement auprès des États. Il s'agit de questionner la place et le rôle que les villes peuvent (et entendent) jouer dans la construction d'une gouvernance mondiale du développement durable : quelle articulation de la ville, comme lieu de gouvernance, avec les autres puissances organisatrices ? Quelle articulation entre différents espaces de décision et différents espaces techniques ? L'Iddri traite notamment ces questions dans le cadre de la Task Force lancée par l'Union européenne sur la politique du changement climatique global et le rôle croissant des villes, présidée par Laurence Tubiana et menée en partenariat avec le Centre d'études des politiques européennes (CEPS). ■

LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME FABRIQUE URBAINE À L'IDDRI

Si la consolidation et l'officialisation d'un programme Fabrique urbaine au sein de l'Iddri est une nouveauté, il s'appuie sur un ensemble large de travaux de recherche, réflexions et séminaires menés auparavant : programme de recherche « Financement des services de l'eau » en partenariat avec l'IRD, thèse « Instruments de politiques publiques pour la maîtrise de l'énergie dans l'habitat en Chine » (Jun Li), étude CLIP « Villes et modes de vies 2050 », séminaire « Services urbains essentiels », Task Force sur l'efficacité énergétique et le développement urbain (en partenariat avec le CCICED et l'AFD).

Les fabricants de l'urbain (au sens le plus large) appellent à un effort d'analyse pour mieux appréhender les ressorts des dynamiques urbaines. Compte tenu des possibles dépendances de sentier, il apparaît urgent d'éclairer et d'accompagner ces acteurs pour réorienter et gouverner, ensemble, les dynamiques urbaines vers plus de durabilité.



EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET DÉVELOPPEMENT URBAIN EN CHINE

DANS LE CADRE de son programme national sur le changement climatique, la Chine a adopté des objectifs nationaux de réduction de l'intensité énergétique et des émissions de gaz à effet de serre : réduire l'intensité en carbone de 40 à 45 % d'ici 2020 par rapport aux niveaux de 2005.

Les villes sont responsables d'une partie croissante des émissions de CO₂. En Chine, les transports et les bâtiments représentent pour l'instant environ 27 % de la consommation totale d'énergie, ce qui est comparable au niveau américain dans le milieu des années 1950. Toutefois, la croissance économique rapide de la Chine (7,4 % par an au cours des dix dernières années) suggère que ces deux secteurs pèseront de plus en plus lourd dans la consommation d'énergie totale du pays au cours des prochaines décennies. Du fait du rythme rapide d'urbanisation, la surface de bâtiment par habitant en Chine a quadruplé durant les quinze dernières années, avec plus de 1 milliard de m² de bâtiments construits chaque année. Le transport automobile est également en forte expansion, la consommation de carburant a augmenté en moyenne de près de 9 % par an entre 1990 et 2008.

Dans le cadre du Conseil chinois pour la coopération internationale sur l'environnement et le développement (CICCED), la Task Force sur l'efficacité énergétique et le développement urbain, co-animée par Laurence Tubiana et le Pr. Jiang Yi, directeur du Centre de recherches sur le bâtiment à l'Université Tsinghua, a rendu un rapport en novembre 2009 proposant des recommandations politiques au gouvernement en vue de maîtriser la consommation énergétique des villes chinoises.

Une des conclusions fortes de cette Task Force est le poids de l'évolution des modèles de consommation dans les dynamiques de croissance de la demande énergétique urbaine. Les enquêtes réalisées révèlent la coexistence de modèles de consommation aux conséquences énergétiques très différentes : un modèle « historique », enraciné dans les valeurs culturelles chinoises, avec un assez faible niveau de consommation d'énergie par habitant, et un modèle « imitatif » des pays de l'OCDE avec un fort niveau de

consommation par habitant. Incontestablement, l'enrichissement rapide va aujourd'hui de pair avec le modèle « imitatif » pour une partie encore limitée, mais croissant rapidement, de la population urbaine chinoise, notamment dans les provinces de l'Est. Ce phénomène engendre une inéquité sociale croissante avec la majorité de la population, soumise à la fois à la pauvreté et à la détérioration rapide de l'environnement. Alors que la Chine cherche à réduire fortement son intensité énergétique, deux leviers essentiels sont entre les mains des autorités nationales et locales : d'une part la valorisation d'un modèle de consommation sobre en consommation d'énergie à la fois moderne et inspiré des traditions et, d'autre part, la planification urbaine favorisant la compacité urbaine et la mixité des fonctions urbaines pour limiter les besoins de mobilité. ■

La vision de l'Iddri se fonde sur trois hypothèses : les changements globaux induits par les activités humaines sont insoutenables à terme ; la transformation profonde des modèles de développement est

nécessaire ; cette transformation est possible si des politiques cohérentes à l'échelle mondiale sont déployées pour provoquer, à temps, les changements nécessaires des modes de vie.

Sa vocation est triple : éclairer les décisions ; identifier les sujets de demain ; animer un dialogue entre des acteurs aux intérêts souvent divergents. Pour la remplir, l'Iddri réunit les acteurs impliqués, anticipe les questions à venir, précise les enjeux. L'Iddri mobilise des

équipes de recherche dans un large réseau international. Il facilite ainsi une compréhension partagée des problèmes, en les inscrivant dans une perspective mondiale.

L'IDDRI EN BREF

L'Iddri

L'Institut du développement durable et des relations internationales est une association loi 1901, créée en 2003, dont l'action est complétée par une fondation de recherche depuis fin 2004. Elle a succédé au groupement d'intérêt scientifique mis en place en 2001.

Les membres fondateurs

Dominique Bourg, Manuel Castells, Jean Jouzel, Daniel Lebègue, Sunita Narain, Ahmedou Ould-Abdallah, Jan Pronk, David Runnals, Jeffrey Sachs, Jean-Michel Séverino, Achim Steiner.

Les membres actifs

Ils relèvent de plusieurs catégories.

- Organismes de recherche et d'enseignements : Cirad, CNRS, École Polytechnique, INRA, IRD.
- Organismes de la société civile : ONG (Ademe, EpE, WWF International) ; syndicat (CFDT).
- Acteurs de la vie économique : AFD, EDF,

GDF-Suez, Lafarge, Suez-Environnement, Veolia Environnement.

Le conseil d'administration

Il est composé de représentants des membres actifs et des membres fondateurs. Dominique Bureau, École Polytechnique ; Henri Catz, CFDT ; Françoise Gail, CNRS ; Timothy Geer, WWF International ; Françoise Guichard, GDF-Suez ; Patrick Herbin, Cirad ; Bernard Hubert, INRA ; Pierre Jacquet, AFD ; Jean Jouzel, IPSL ; Daniel Lebègue, IFA ; Daniel Lefort, IRD ; Olivier Luneau, Lafarge ; François Moisan, Ademe ; Claude Nahon, EDF ; Jean-Pierre Tardieu, Institut Veolia Environnement ; Claire Tutenuit, EpE ; Raphaële Yon-Araud, Suez Environnement.

Le bureau

Daniel Lebègue, président. Bernard Hubert, secrétaire. Claude Nahon, trésorière.

La Fondation

La Fondation de recherche pour le développement durable et les relations internationales a été créée et reconnue d'utilité publique le 23 décembre 2004. Dans la perspective de la fusion association/fondation, les statuts de la Fondation ont dû être modifiés pour :

- élargir la mission afin d'intégrer les activités de l'association ;
- accroître le nombre d'administrateurs de 12 à 15 ;
- changer le nom de la Fondation, qui devient **Fondation Institut du développement durable et des relations internationales** (dit « Iddri »).

Ces statuts ont été approuvés par le Conseil d'État le 4 novembre 2009.

Les fondateurs

EDF, EpE, GDF, Lafarge, Saint-Gobain, Suez, Institut Veolia Environnement.

Le conseil d'administration

Il est composé de 3 collèges et accueille 3 nouveaux administrateurs depuis l'approbation des nouveaux statuts.

- collège des fondateurs : Françoise Guichard, GDF-Suez ; Olivier Luneau, Lafarge ; Claude Nahon, EDF ; Jean-Pierre Tardieu, Institut Veolia Environnement ; Claire Tutenuit, EpE.
- collège des membres de droit : AFD, Cirad, CNRS, INRA, Ademe.
- collège des personnalités qualifiées : Bernard Chevassus-au-Louis, Roger Guesnerie, Jean Jouzel, Bruno Latour, Laurence Tubiana.

Le bureau

Jean Jouzel, président. Françoise Guichard, vice présidente. Claude Nahon, trésorière. Michel Eddi, secrétaire.

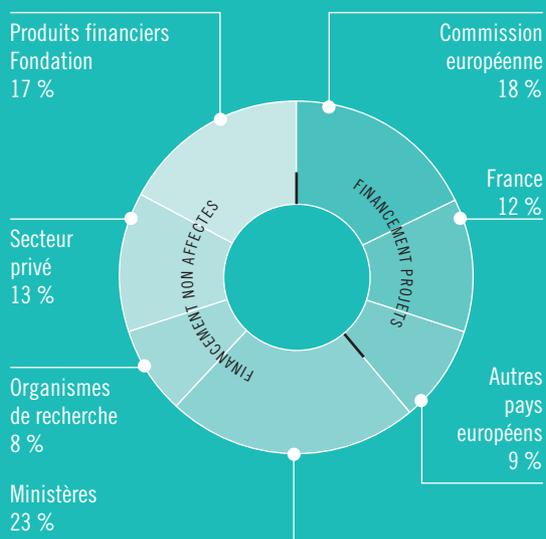
LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

Ce conseil est commun à l'Association et à la Fondation. Dominique Bourg, Université de Lausanne (Suisse) ; Dominique Bureau, École Polytechnique ; Francis Delpeuch, IRD ; Olivier Godard, CNRS ; José Goldemberg, Association brésilienne pour le progrès de la science ; Pierre-Henri Gouyon, Université Paris Sud ; Michel Griffon, Cirad ; Claude Henry, CNRS, président ; Carlo Jaeger, PIK (Allemagne) ; Marianne Lefort, INRA ; Hervé Le Treut, CNRS ; Mans Lönnroth, Fondation Volvo (Suède) ; Christine Noiville, CNRS ; Nicholas Stern, LSE (Royaume-Uni) ; Alessandro Vercelli, Université de Sienne (Italie).

B B

BUDGET

RÉPARTITION DES FINANCEMENTS

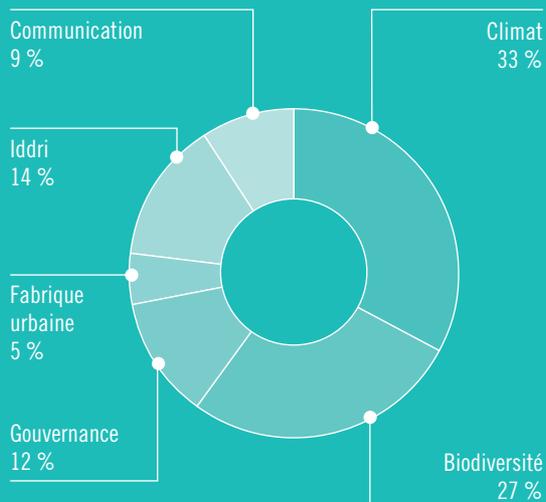


Notes

* Consolidation des activités de l'Association et de la Fondation

* Intégration des coûts des personnes mises à disposition

RÉPARTITION PAR PÔLE D'ACTIVITÉ



Iddri

Le budget courant de l'Iddri s'est établi en 2009 à 2 millions d'euros – 2,4 million d'euros en intégrant les coûts des personnels mis à sa disposition. Les ressources proviennent des membres, des ministères (Affaires étrangères, Environnement, Recherche) et de divers partenaires nationaux et internationaux ainsi que de projets européens. Les établissements de recherche apportent des moyens en nature sous forme de personnels mis à disposition.

Fondation

Le budget de la Fondation s'est élevé pour 2009 à 675 000 euros. Les dépenses de la Fondation correspondent pour l'essentiel au financement des programmes de recherche.

L'ÉQUIPE

é



Laurence Tubiana
Directrice



Lucien Chabason
Conseiller auprès de la direction



Michel Colombier
Directeur scientifique



Noura Bakkour
Chargée de mission auprès de la directrice



Carine Barbier
Chargée d'études
Villes et énergie



Pierre Barthélemy
Publications et internet



Raphaël Billé
Directeur de programme
Biodiversité et adaptation



Tiffany Chevreuil
Assistante administrative et financière



Claudio Chiarolla
Chargé d'études
Gouvernance de la biodiversité



Julie Cohen
Assistante



Elise Coudane
Événements et valorisation des activités



Lisa Dacosta
Secrétaire générale



Nicole De Paula Domingos
Chargée du séminaire R2DS



Sophie Galharret
Chargée d'études
Climat et énergie



Benjamin Garnaud
Chargé d'études
Adaptation au changement climatique



François Gemme
Chargé d'études
Climat et migrations



Stéphane Guéneau
Chargé de projet
Gouvernance et pays émergents



Emmanuel Guérin
Directeur de programme
Climat



Norichika Kanie
Chercheur invité
Marie Curie Fellowship



Hubert Kieken
Chargé de mission
Climat et énergie



Benoit Lefèvre
Chargé d'études
Fabrique urbaine



Jun Li
Chargé d'études
Politique de la ville, Chine



Alexandre Magnan
Chargé d'études
Vulnérabilité et adaptation



Benoit Martimort-Asso
Directeur
Développement et communication



Maramé Ndour
Doctorante CRPS
Santé et mondialisation



Romain Pirard
Chargé d'études
Forêts



Vincent Renard
Chercheur
Fabrique urbaine



Julien Rochette
Chargé d'études
Océans et zones côtières



Mathieu Saujot
Doctorant EQUIPPE Lille 1
Commerce international et climat



Carole-Anne Sénit
Chargée de mission
Gouvernance



Lucilia Tanchereau
Responsable administrative et financière



Sébastien Treyer
Directeur des programmes



Tancrède Voituriez
Directeur de programme
Gouvernance



Xin Wang
Doctorant EQUIPPE Lille 1
Commerce international et climat



Matthieu Wemaëre
Représentant permanent auprès des institutions européennes à Bruxelles

Les stagiaires

L'Iddri accueille chaque année plusieurs étudiants stagiaires travaillant sur ses thèmes de recherche.

Angel Armas 1^{er} juin - 30 septembre 2009

AgroParisTech (Master en Sciences et Technologies, spécialité « Gestion environnementale des écosystèmes et forêts tropicales »)

Modélisation de la distribution des coûts d'opportunité et de transaction d'un système de paiement pour services environnementaux (PSE) avec des activités alternatives non destructives des forêts tropicales du bassin amazonien

Guillaume Calas 2 mars - 17 avril 2009

AgroParisTech (Ingénieur – élève civil)

Capture et stockage du dioxyde de carbone : de la démonstration au déploiement

Kathleen Dominique 23 juin - 30 septembre 2009

Sciences Po (MPA, Master of Public Affairs)

Transfert, déploiement et diffusion des technologies sobres en carbone

Virginie Marchal 8 juin - 28 juin 2009 et 27 juillet - 23 août 2009

Sciences Po (MPA)

Analyse comparée des politiques climatiques européenne et américaine

Malika Peyraut 7 septembre 2009 – 15 janvier 2010

Sciences Po (MAIP, Master Affaires internationales professionnel)

Haut-commissariat aux réfugiés dans des situations de dégradation de l'environnement et de catastrophes naturelles

Moritz Remig 30 mars – 30 septembre 2009

École Polytechnique (Master Économie du développement durable, de l'environnement et de l'énergie)

La responsabilité historique et les critères d'équité dans les négociations sur le changement climatique

Romain Riollet 1^{er} mars – 31 mars 2009

Université de Toulouse – Le Mirail (Doctorat de sociologie)

Paquet Climat Énergie

Mathieu Saujot 1^{er} avril – 30 septembre 2009

École des Ponts ParisTech (Master Économie du développement durable, de l'environnement et de l'énergie, filière « Environnement »)

L'argument de la justice dans la négociation internationale sur le climat - Une lecture à partir de la théorie de la justification

Nina Treu 2 novembre – 20 décembre 2009

Sciences Po - Université de Heidelberg (Allemagne)

Suivi de la « COP15 » pour le site Médiaterre (IEPF)

Melike Yalcin 1^{er} mai – 1^{er} septembre 2009

École des hautes études en sciences sociales (doctorat « Sciences de la société »)

Études des plans climat territoriaux français

Informations au 1^{er} juin 2010.

L'équipe Chaire Développement durable de Sciences Po

Thierry **Hommel**, directeur délégué (jusqu'au 30/09/09)

Thomas **Boulogne**, directeur délégué (à partir du 01/10/09)

Claude **Henry**, conseiller scientifique

Sophie **Eclappier**, assistante de direction

Julie **Cohen**, assistante événementiel

Les enseignements assurés par l'Iddri et la Chaire

1^{er} cycle :

- *Analyse du changement global* (cours magistral et conférence de méthode)
- *International Governance of Migration* (campus de Nancy)
- *Global Public Goods: International Cooperation in a Globalized World* (campus de Nancy)
- *Climate Change: A Political Introduction* (campus de Nancy)
- *International Politics of Climate Change* (campus de Nancy)

Master Affaires internationales, mention Économie du développement international

- *Les institutions du capitalisme : droit, état, marché*

Master Affaires internationales, mention Environnement, Développement durable et risques

- *Institutions internationales du développement durable*
- *Acteurs étatiques et non-étatiques*
- *Innovation et développement durable*
- *Politique du développement durable*
- *Gouvernance et mondialisation*
- *Global Classroom: Integrated Practices in Sustainable Development*

Master of Public Affairs

- *Global Governance of Sustainable Development*

Master Economics and Public Policy

- *Global Governance of Sustainable Development*

Les enseignants

Lucien **Chabason** ; Michel **Colombier** ; François **Gemenne** ; Sophie **Galharret** ; Emmanuel **Guérin** ; Claude **Henry** ; Thierry **Hommel** ; Benoît **Martimort-Asso** ; Laurence **Tubiana** ; Tancrede **Voituriez** ; Matthieu **Wemaëre**.

Les mouvements

La mise à disposition de François **Pacquement** s'est achevée en 2009. Cyril **Loisel**, en charge du programme Climat, a quitté l'Iddri pour rejoindre le ministère des Affaires étrangères et européennes. Selcan **Serdaroglu** (chargée d'études en gouvernance internationale de la biodiversité) a terminé sa mission et rejoint l'Université de Galatasaray (Istanbul, Turquie) en tant que maître de conférence au département de relations internationales. Les missions de Manuella **Poli** (assistante de Michael Zammit Cutajar) et Patrick **Vachey** (chargé de mission auprès de la directrice) ont pris fin. Marisa **Simone** a rejoint la Banque mondiale en tant que responsable du service de traduction francophone pour Internet. Banedé **Sako**, assistante de gestion, a terminé son apprentissage à l'Iddri.



RAPPORT
D'ACTIVITÉS

IDDRI

 SciencesPo.

Institut du développement durable et des relations internationales
27, rue Saint-Guillaume 75337 Paris cedex 07 France
iddri@iddri.org | www.iddri.org